



PLAN CLIMAT ÉNERGIE 2024-2035 VILLE DE PERPIGNAN



Sommaire

I. RAPPEL DES POINTS CLÉS DE L'HISTORIQUE DE LA POLITIQUE CLIMAT-AIR-ÉNERGIE	3
II. DIAGNOSTIC DE VULNÉRABILITÉ DU TERRITOIRE AU CHANGEMENT CLIMATIQUE.....	4
1. Qu'est-ce que l'adaptation au changement climatique ?	4
2. Du global au local	4
3. Les vulnérabilités du territoire de Perpignan.....	4
3.1- Préserver la qualité de vie malgré l'augmentation des températures ..	4
3.2- Sécuriser la ressource en eau.....	6
3.3- Une agriculture impactée par le climat	9
3.4- Inondations.....	10
3.5- Préserver la biodiversité.....	10
III. DIAGNOSTIC ÉNERGÉTIQUE ET CLIMATIQUE DU TERRITOIRE DE PERPIGNAN ...	12
1. Le bilan énergétique du territoire.....	12
2. Le bilan des émissions de gaz à effet de serre du territoire	16
3. S'inscrire dans des objectifs ambitieux	18
IV. 4^e BILAN CARBONE PATRIMOINE ET SERVICES DE PERPIGNAN	20
V. LA STRATÉGIE ENERGIE-CLIMAT DE PERPIGNAN.....	23
VI. LE PLAN D' ACTIONS.....	26
VII. LA GOUVERNANCE, LE SUIVI ET L'ÉVALUATION.....	69

I. Rappel des points clés de l'historique de la politique climat-air-énergie

Perpignan s'est engagée dès janvier 2008 dans une démarche globale de développement durable à travers la Convention Grenelle 2015 et a été l'une des premières collectivités en France à signer avec l'État une convention dans le cadre du Grenelle de l'environnement qui a débouché sur un premier programme d'actions.

Fort de cette expérience, Perpignan a ensuite élaboré son premier Plan Climat Air Energie Territorial (PCAET) 2012-2017, adopté le 13 décembre 2012 en Conseil Municipal et s'est engagée dans la démarche de labellisation Cit'ergie.

En novembre 2014 elle est labellisée Cap Cit'ergie.

En Juin 2016, 18 mois après, elle dépose sa demande de labellisation Cit'ergie avec un score de 56,9% et proroge son PCAET jusqu'en 2020.

En 2019, la Ville renouvelle son label Cit'ergie avec un score de 63,5 % et adopte en novembre 2019 un nouveau plan d'actions à l'horizon 2023.



En 2024, la Ville a décidé de demander le renouvellement du label Cit'ergie, devenu label « Territoire Engagé Transition Écologique – Climat Air Energie » et vise l'obtention de la 4^e étoile. À cette occasion, elle adopte, un nouveau Plan Climat ambitieux en s'appuyant sur ses compétences et les leviers qui sont à sa disposition.

Le label Territoire Engagé Transition Écologique – Climat Air Energie :

La ville de Perpignan est engagée dans le label européen European Energy Award, décliné en France par l'ADEME sous le nom de Label Climat Air Energie dans le cadre du programme Territoire Engagé Transition Écologique.

Ce label d'excellence réunit et récompense en Europe et en France les collectivités exemplaires en matière de politiques transversales de transition écologique et énergétique.

Chacune des 2000 collectivités de ce vaste réseau européen est évaluée sur la base d'un catalogue de bonnes pratiques couvrant toutes leurs compétences. Leurs politiques sont ainsi évaluées selon les mêmes critères et indicateurs de performance dans une logique d'amélioration continue par cycle de 4 ans.

Au-delà de l'évaluation et de labellisation, le label Climat Air Energie permet à la Ville de Perpignan de partager de nombreux retours d'expériences d'autres territoires et de promouvoir ses réalisations.

Le présent Plan climat intègre les attentes du label Climat Air Energie.

Fin 2023, sur plus de 300 collectivités engagées dans le label CAE en France, seulement 15 collectivités sont labellisées 5 étoiles et 9 collectivités 4 étoiles.

La Ville de Perpignan candidate en juin 2024 à l'obtention de la 4^e étoile du label !

II. Diagnostic de vulnérabilité du territoire au changement climatique

1. Qu'est-ce que l'adaptation au changement climatique ?

Le GIEC (Groupe Intergouvernemental d'experts sur l'évolution du climat) définit l'adaptation au changement climatique comme étant « la réaction des systèmes naturels ou anthropiques aux stimuli climatiques réels ou prévus ou à leurs effets, en vue d'en atténuer les inconvénients ou d'en exploiter les avantages ».

Des risques naturels sont déjà existants (crues, inondations, sécheresse, canicule ...) à l'échelle du territoire.

Le changement climatique est un modificateur et un amplificateur des aléas existants qui accroît la vulnérabilité naturelle et sociale.

Les politiques publiques d'adaptation ont pour objectifs d'anticiper les impacts à attendre du changement climatique, de limiter leurs dégâts éventuels en intervenant sur les facteurs qui contrôlent leur ampleur (par exemple, l'urbanisation des zones à risques) et de profiter des opportunités potentielles.

2. Du global au local

Les différents rapports du GIEC confirment une augmentation moyenne des températures à l'échelle mondiale.

Dans son 6^e rapport publié lundi 20 mars 2023 le GIEC rappelle que les émissions de gaz à effet de serre dues aux activités humaines ont réchauffé le climat à un rythme sans précédent : la température de la surface du globe s'est élevée d'1,1 °C par rapport à la période préindustrielle. Par ailleurs, quels que soient les scénarios d'émission, le GIEC estime que le réchauffement de la planète atteindra 1,5 °C dès le début des années 2030.

Ce 6^e rapport atteste aussi d'une augmentation des risques (vagues de chaleur, précipitations extrêmes, sécheresses, fonte de la cryosphère, changement du comportement de nombreuses espèces...) pour un même niveau de réchauffement par rapport au 5^e rapport de 2014.

Selon les rapports, les risques climatiques et non climatiques tendront à s'aggraver et à se multiplier, rendant leur gestion plus complexe et difficile.

À l'échelle du territoire des Pyrénées Orientales l'augmentation des températures et surtout la baisse des précipitations est une réalité prégnante. Les années 2022 et 2023 sont particulièrement symptomatiques de ces changements. Cette situation inédite est une tendance de fond qui va se poursuivre et s'accroître dans les décennies à venir, avec un impact direct qui se fait déjà ressentir sur les écosystèmes, ses habitants et les activités économiques.

3. Les vulnérabilités du territoire de Perpignan

L'analyse des vulnérabilités locales s'appuie sur l'identification des spécificités des milieux, des activités et des populations du territoire.

3.1- Préserver la qualité de vie malgré l'augmentation des températures

Selon Météo France, de 1976 à 2005, la moyenne annuelle des températures enregistrées à Perpignan était de **16 degrés**. Or, selon les scénarios, Perpignan doit s'attendre à une hausse de températures comprise **entre 1,1 °C à 2,3 °C**.

De la même façon, alors qu'au début du siècle le **nombre de jours anormalement chauds** (lorsque la température du jour est supérieure de 5°C ou plus à la normale) était d'environ 23 par an à Perpignan, il pourrait, selon les scénarios, être multiplié par 2,5 pour atteindre **58 jours chaque année** en milieu de siècle.



Météo France, annonce que le climat de Perpignan en 2070-2100 serait celui d'Afrique du Nord aujourd'hui !

Un scénario qui se confirme car selon les dernières données de météo France, le nombre de « nuits tropicales », c'est-à-dire quand la valeur minimale ne descend pas en dessous de 23 degrés était de 50 en 2022 et de 38 en 2023.

Par ailleurs, le département des Pyrénées-Orientales. S'est hissé à la troisième place du classement des départements où il a fait le plus chaud à l'été 2023, en France avec 29 jours en vigilance canicule, qu'elle soit jaune, orange ou rouge.

Cette augmentation des épisodes caniculaires à Perpignan, est le principal impact direct du réchauffement climatique sur la santé humaine. En effet, pour tout organisme, l'exposition à de fortes chaleurs est une agression. Le corps se défend naturellement de la chaleur en transpirant pour maintenir sa température. Mais à partir d'un certain seuil le corps perd le contrôle de sa température et cette dernière augmente rapidement, et peut provoquer un « coup de chaleur ».

Cette situation, à éviter absolument, peut entraîner la mort des personnes les plus fragiles (personnes âgées, atteintes d'une maladie chronique, nourrissons, etc.) par une sévère déshydratation ou une aggravation de leur maladie chronique.

À Perpignan, 28,2% de la population fait partie de ces populations à risque (plus de 60 ans), selon les données INSEE 2020.

L'accompagnement et la sensibilisation de ces populations est donc un enjeu prioritaire, tout comme l'adaptation de la Ville, afin de limiter les phénomènes d'îlots de chaleur.

Les îlots de chaleur urbain (ICU) font référence à un phénomène d'élévation localisée des températures en milieu urbain. Ces îlots thermiques sont des microclimats provoqués par des variables contrôlables (activités humaines, urbanisme) et non contrôlables (conditions météorologiques).

La variable contrôlable prend la forme de la chaleur urbaine : le bâti restitue l'énergie emmagasinée dans la journée (selon son albédo et l'inertie thermique, le bâti absorbe ou réfléchit l'énergie solaire).

Plus il en absorbe la journée, plus il va en restituer la nuit sous forme de chaleur. De ce fait, plus la température urbaine sera élevée, plus il y aura de risques de voir apparaître des ICU. Cette chaleur urbaine est renforcée encore par la multiplication des climatiseurs, dont le fonctionnement émet de la chaleur et des gaz à effet de serre.

Parmi les variables incontrôlables on trouve principalement le vent. Un vent fort favorisera la circulation de l'air et fera diminuer le réchauffement. Inversement, si le vent est faible, les masses d'air stagnent et réchauffent le bâti. Ainsi, un temps calme et dégagé accentue l'ICU, aggravé par des rues étroites qui empêchent les vents de circuler et font stagner les masses d'air.

Quelles pistes pour préserver la qualité de vie des habitants ?

- **Mieux connaître les phénomènes d'îlots de chaleur**

>> La Ville de Perpignan prévoit dans son futur plan climat 2024-2035, de lancer une étude pour caractériser les îlots de chaleur et îlots de fraîcheur sur le territoire à partir d'images satellites et de relevés de températures.

- **Concevoir des espaces publics adaptés** (lutter contre l'imperméabilisation des sols, récupérer l'eau, choix des essences...)
- **Intégrer le confort d'été dans la conception et/ou réhabilitation des bâtiments**
- **Sensibiliser les usagers en période de fortes chaleurs** (comportements, usages...)

>> L'ensemble de ces actions sont prévues dans l'axe 1 et l'axe 2 du plan climat.

3.2- Sécuriser la ressource en eau



Le Schéma Régional Climat Air Energie Occitanie (SRCAE) indique qu'une baisse des écoulements de surface est à attendre sur la quasi-totalité des bassins versants du territoire. Cette baisse est due au couplage de plusieurs phénomènes : diminution des précipitations annuelles, allongement des périodes sèches, augmentation de la température et donc du phénomène d'évapotranspiration. Il en résulterait une tension croissante sur la ressource avec une augmentation des conflits d'usage.

« Le réchauffement climatique entraîne, une plus grande évapotranspiration qui, cumulée à la stagnation du cumul des précipitations prévues sur le territoire, réduira le niveau des nappes phréatiques. Cette baisse de la quantité d'eau disponible et la hausse des besoins (croissance démographique) menaceront l'alimentation en eau potable et l'offre disponible pour l'agriculture. Les perturbations d'approvisionnement en eau potable et le déficit hydrique seront de plus en plus fréquents. **Le secteur agricole sera donc impacté, tout comme certains secteurs économiques (tourisme).** Cette situation implique une perte financière importante et une nécessité d'adaptation de l'économie locale ».

Par ailleurs, d'après l'étude VULCAIN¹, « les besoins en eau augmenteraient de 30% en 2050, tandis que la ressource en eau diminue aussi de 30%».

Dès 2010, cette étude pointait déjà des pressions exercées sur les ressources en eau (augmentation des prélèvements observés de + 20% entre 1998 et 2007).

Ces difficultés liées à la ressource en eau se confirment aujourd'hui :

Le département des Pyrénées Orientales est frappé depuis 2022 par une sécheresse importante et tout particulièrement en 2023 qui a été marquée par le phénomène de sécheresse le plus long et le plus intense depuis 60 ans. Fin février 2023, l'alerte sécheresse renforcée a été déclenchée pour une durée de deux mois. Du jamais-vu en période hivernale. En mars 2023, la situation a même été qualifiée de « très préoccupante » et « particulièrement tendue » par le préfet qui a engagé un plan d'urgence et de responsabilité. Fait exceptionnel, alors que le mois d'octobre est généralement le plus pluvieux, Perpignan a connu, en octobre 2023, un déficit de précipitations de -80 % par rapport à la normale. Résultat, un arrêté sécheresse qui a été prolongé jusqu'en avril 2024.

En ce début 2024, les retenues d'eau de Vinça et du lac de Villeneuve de la Raho ont connu des niveaux historiquement bas, liés au manque de pluie et de neige de ces deux dernières années.

Comme le prévoyait le SRCAE Occitanie, les tensions sont donc exacerbées sur la question de la répartition de la ressource et sur les efforts à consentir par le tourisme et l'agriculture, les deux principaux pôles d'activités économiques du territoire.

Autre élément à souligner, dans ce contexte, la question de la réutilisation des eaux usées des stations d'épuration (notamment celle de Perpignan), devient prioritaire avec notamment, un projet porté par Perpignan Méditerranée Métropole de réaliser un tuyau de 35 kms permettant de remonter les eaux de la station d'épuration de Perpignan (représentant 10 million de m³/an) jusqu'à Ille-sur-Têt, afin de **renforcer le débit de la Têt dans un secteur ultra-stratégique**. C'est en effet dans ce secteur que s'approvisionnent quatre grands canaux : le canal de Thuir, le canal de Perpignan (qui débouche à Villeneuve-de-la-Raho), le canal de Millas-Nefiach et le canal d'Ille-sur-Têt. Ces canaux permettent d'irriguer des centaines d'hectares de culture, mais aussi de recharger les nappes quaternaires. Selon la communauté urbaine, qui a fait réaliser cette étude, ce projet ne présente pas de difficulté technique mais son coût estimé à 50 M d'euros nécessitera de mobiliser des financeurs.

¹ Vulcain est un projet de recherche financé par l'Agence Nationale de la Recherche qui a donné lieu à un rapport sur le changement climatique dans les Pyrénées-Orientales rédigé en 2010

Extrait du dossier « actualité de Météo » France daté du 8 février 2024 :

Des températures à des niveaux record

Les Pyrénées-Orientales connaissent début février 2024, une chaleur inédite à cette période de l'année. Dimanche 4 février, le mercure a atteint **27,5 °C à Céret**, puis 26,1 °C lundi, son cinquième jour de chaleur de l'année (on parle de « jour de chaleur » quand la température maximale est supérieure ou égale à 25 °C).

La température a atteint 25,6 °C à Perpignan le 4 février, là aussi un premier « jour de chaleur » qui arrive dès le début février. En première décade de février, la barre des 25 °C avait déjà été dépassée une fois en 2020, ainsi que lors du record mensuel du 5 février 1933 qui tient toujours (26,5 °C, mais avec des conditions de mesure probablement bien différentes). Les journées « de douceur » (un « jour de douceur » est caractérisé par une température maximale atteignant ou dépassant les 20 °C) **sont déjà à un niveau record depuis le début 2024 avec 6 jours à Perpignan** (du 1^{er} janvier au 5 février) contre 4 (précédent record) en 1955, 2013 ou 2020.

Une sécheresse des sols digne d'une fin août

Dans les Pyrénées-Orientales, les sols sont très secs. L'indice d'humidité atteint un niveau record pour la saison, avec des valeurs normalement observées fin août.

En moyenne sur les Pyrénées-Orientales, la saison de recharge (septembre à janvier) montre un déficit de 61% (153 mm contre 395 mm, à titre de comparaison, 2023 avait reçu 241 mm sur la saison de recharge de septembre à mars).

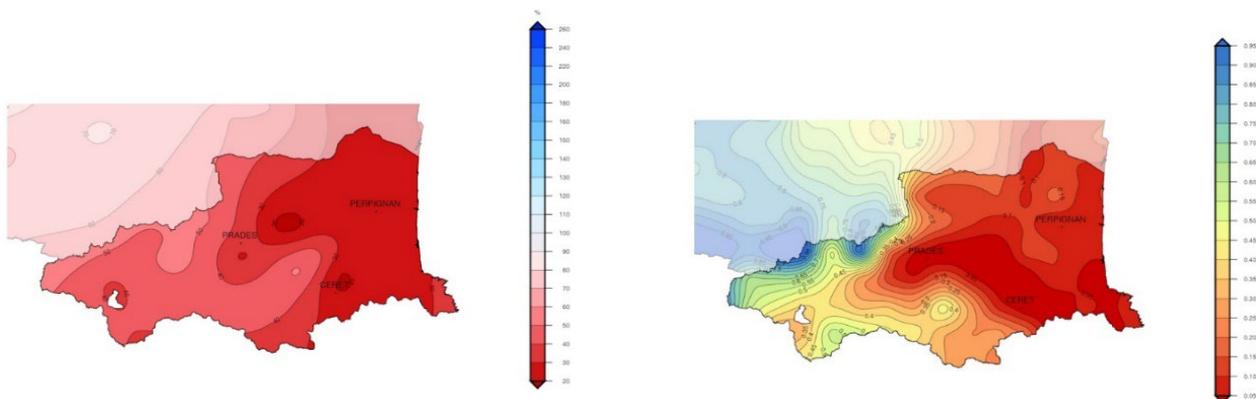
En conséquence, les sols sont très secs, l'indice d'humidité sur le département est à un niveau record pour la saison, très déficitaire et correspondant aux valeurs normalement observées fin août au moment du minimum. Il n'y a donc pas eu de recharge des sols superficiels (profondeur des racines) depuis l'été.

Rapport à la moyenne de référence 1991-2020 des cumuls de précipitations
Pyrénées-Orientales

Saison de recharge Septembre 2023 à Mars 2024

Indice d'humidité des sols
Pyrénées-Orientales

4 février 2024

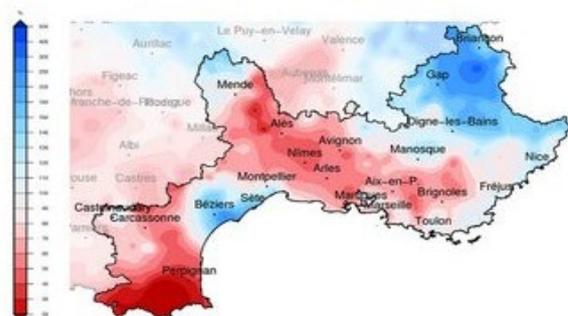


Est-ce lié au changement climatique ?

Les 3 dernières années ont été très sèches, surtout les deux dernières. Une situation comparable s'est déjà produite au 19^e siècle, mais dans un contexte différent : des températures moins chaudes, et moins de besoins en eau. **Le changement climatique provoque une élévation des températures, plus d'évaporation et une saison végétative plus longue** (où les plantes se développent et consomment de l'eau). Les précipitations montrent depuis 50 ans une légère baisse de l'ordre de 10%, mais surtout avec une baisse en hiver et un allongement de la saison sèche notamment en fin d'été/début d'automne (constat fait sur l'ensemble de la région sud-est). Les 3 dernières années sont une anomalie surtout liée aux fluctuations naturelles du climat, avec également un contexte de changement climatique, aggravant la conséquence sécheresse.

Rapport à la moyenne mensuelle de référence de référence 1991-2020 des cumuls de précipitations - janvier 2024

Rapport à la normale des précipitations de janvier 2022 à janvier 2024 pour les Pyrénées Orientales



METEO FRANCE

Les projections climatiques mettent en exergue une poursuite de l'élévation des températures, et une baisse des précipitations totales sur le bassin méditerranéen, avec un renforcement de l'intensité des épisodes de fortes précipitations.

À titre de comparaison, le climat de Perpignan se rapproche aujourd'hui de celui que connaissait Valence (Espagne) avant le réchauffement climatique, un climat méditerranéen chaud et plus sec, semi-aride, avec des précipitations pouvant être tout de même violentes, notamment à l'automne.

Quelles pistes pour anticiper l'augmentation des besoins en eau sur le territoire?

- **Adapter les besoins en modifiant les pratiques**
 - ✓ Agir sur les économies d'eau : utilisation des eaux pluviales, optimisation des moyens de stockage de l'eau, optimiser les rendements des réseaux ;
 - ✓ Intégrer la gestion économe des ressources en eau dans les espaces verts ;
 - ✓ Poursuivre l'accompagnement à l'éducation / la sensibilisation des populations aux changements de comportements.
- **Adapter l'offre en agissant sur la ressource**
 - ✓ Identifier des ressources alternatives pour le territoire (substitution des ressources initiales à de nouvelles sources) ;
 - ✓ Valoriser les canaux d'irrigation (primaires et secondaires) en tant qu'entité patrimoniale, de préservation de la biodiversité, de la gestion des risques ;
 - ✓ Réaliser un schéma communautaire d'alimentation en eau potable.

>> si la Ville n'a pas la compétence eau et assainissement, elle souhaite agir à son niveau en économisant l'eau sur son patrimoine et dans le cadre de ses compétences (espaces verts, bâtiments, propreté...) en développant les solutions pour recycler l'eau et récupérer le peu de précipitations qui tombe.

3.3- Une agriculture impactée par le climat



En 2023, la Ville de Perpignan a confié à la Chambre d'agriculture des Pyrénées Orientales, la réalisation d'un état des lieux de l'agriculture locale.

D'après cette étude, **Perpignan compte encore aujourd'hui 1000 hectares cultivés, soit 38% de la surface communale mais elle dénombre aussi une surface équivalente de friches pouvant être remises en valeur.**

Le rapport confirme aussi, s'il en était besoin, que cette agriculture est fragilisée et menacée par la concurrence d'autres usages.

Une autre étude, plus ancienne : Vulcain (projet de recherche financé par l'Agence Nationale de la Recherche), a édité en 2010 un rapport sur le changement climatique dans les Pyrénées-Orientales et notamment les impacts sur l'agriculture. Ce projet précise que le réchauffement climatique pourrait perturber les cycles et entraîner une précocité des cultures.

Selon cette étude la date des vendanges de chaque vignoble semble s'avancer selon une tendance généralisée : entre 13 et 24 jours selon les vignobles. La corrélation entre l'avancée des dates de vendanges et l'augmentation de la température est avérée, à tel point que l'Observatoire National sur les Effets du réchauffement Climatique en fait un de ces 28 indicateurs pour décrire l'état du climat et ses impacts.

Une hausse de la température, engendrée par le réchauffement climatique, pourrait aussi affecter la qualité des vins, notamment sur l'accumulation de sucres, des anthocyanes et des polyphénols. Couplée à cela, l'augmentation des températures augmenterait le phénomène d'évapotranspiration des cultures et pourrait entraîner un stress hydrique. L'augmentation de la sécheresse des sols viendrait accentuer ce stress hydrique qui pourrait affecter la qualité et la quantité de vin produit.

Ainsi, au moins deux contraintes pèsent sur l'activité agricole du territoire :

- Le foncier : la pression foncière est importante, et elle se cumule à des problématiques de morcellement des espaces, de dégradation de la qualité agronomique des sols, etc.
- Les risques d'inondation et de sécheresse ont un impact sur l'implantation et la nature des activités agricoles, comme sur la qualité et les rendements.

Quelle préservation de la qualité de l'agriculture dans un contexte climatique changeant ?

- **Actions sur les ressources en eau** : optimisation des techniques d'irrigation
- **Actions sur les pratiques agricoles** : diversification des cultures, réduction des intrants, modifications des pratiques de traitement, changement de cépages, utilisation de friches pour la vigne, augmentation de la capacité de rétention de l'eau dans le sol.
- **Actions sur le matériel végétal** : Sélectionner et diversifier les essences et les espèces pour mieux s'adapter, accompagner l'expérimentation.

>> Là aussi, si la Ville n'a pas la compétence agriculture, la nouvelle municipalité a souhaité nommer un élu délégué à l'agriculture. Elle met en œuvre une stratégie foncière pour préserver le foncier agricole et prévoit de créer un projet de ferme urbaine en permaculture avec un volet pédagogique important.

3.4- Inondations

Si le territoire connaît depuis 2 ans un épisode de sécheresse, le risque inondation n'est pas écarté car avec le réchauffement climatique, la fréquence et l'intensité des événements extrêmes va augmenter.

La base de données GASPARE (accessible depuis la plateforme Géorisques du ministère de la transition écologique et solidaire) recense les différents périls qu'a subi le territoire Français depuis 1982.

Ainsi, sur le territoire de Perpignan Méditerranée, les inondations et les coulées de boue (dues aux précipitations et aux vagues submersion) constituent plus de 75% de l'ensemble des périls depuis 1972.

À ce jour, de nombreux outils de protection permettent de gérer et prévenir des risques inondations à l'échelle du territoire, dont le PPRI.

>> Le nouveau PPRI est en cours de révision et devrait être approuvé fin 2024.

Parallèlement, la Ville met à jour annuellement un plan communal de sauvegarde, déploie des exercices de gestion de crise et mène régulièrement des actions de sensibilisation autour des risques majeurs, du changement climatique et de la ressource en eau pour les scolaires, les élus et le grand public.

3.5- Préserver la biodiversité

La nature fournit des services indéniables et nécessaires à la qualité de vie. Trois types de services peuvent être mis en avant :

- Services de production (nourriture, fibres, produits biochimiques...);
- Services de régulation qui permettent de modérer ou réguler les phénomènes naturels (exemple régulation de la chaleur par évapotranspiration des arbres,);
- Services culturels : ce sont les bénéfiques non-matériels, comme la qualité des paysages, de la faune et de la flore, l'enrichissement spirituel, l'éducation à l'environnement...

Comme expliqué précédemment, le réchauffement climatique impacte les secteurs agricoles, l'eau, la santé et la vie urbaine. La biodiversité est présente dans chacun des pôles évoqués, ce qui lui confère un rôle crucial dans la vie quotidienne, mais en fait une des cibles premières du réchauffement climatique.

À ce jour, peu voire aucune observation de la biodiversité n'est analysée sous l'angle climatique à l'échelle du territoire. La chambre d'agriculture réalise cependant un suivi épidémiologique des plantes et espèces invasives sur le territoire. L'Entente Interdépartementale de Démoustication du Littoral Méditerranée a observé l'apparition du moustique Aedes sur le territoire. En effet, L'augmentation des températures allonge la période d'activité du moustique tigre, étend vers le nord son aire de répartition, accélère son cycle de vie et écourte le délai avec lequel il devient infectieux pour l'homme lorsqu'il est porteur d'un agent pathogène.

Par ailleurs, beaucoup d'autres variables influent sur l'évolution des milieux et en premier lieu l'action de l'Homme. Le facteur changement climatique en aggrave les effets. Ainsi, les effets indirects du changement climatique (pression sur la ressource en eau, artificialisation des sols, fragmentation des milieux) sont plus importants sur la biodiversité que les effets directs (augmentation de la température, modification de la pluviométrie). Le changement climatique représente donc une pression supplémentaire à celles déjà existantes sur les écosystèmes naturels.

Quelles pistes d'actions à développer en matière de préservation de la biodiversité ?

- **Améliorer les dispositifs de suivi et d'observations locaux** >> la ville s'engage à réaliser des inventaires biodiversité et sols fertiles en priorité sur les éco jardins.
- **Valoriser et préserver la trame verte et bleue du territoire** >> Perpignan dispose d'une OAP trame verte et bleue dans son PLU
- **Poursuivre les actions de gestion différenciée des espaces verts** >> déjà mises en place sur Perpignan
- **Sensibiliser en renforçant les projets d'éducation à l'environnement et engager des actions pédagogiques** >> c'est le cas notamment à travers le programme d'éducation au développement durable dans les écoles.

En conclusion :

L'adaptation, qui vise à réduire notre vulnérabilité aux conséquences du changement climatique, poursuit quatre grandes finalités qui doivent organiser l'ensemble des mesures à mettre en place :

- Protéger les personnes et les biens en agissant pour la sécurité et la santé publique ;
- Éviter les inégalités devant les risques en tenant compte des aspects sociaux ;
- Limiter les coûts et tirer parti des avantages ;
- Préserver le patrimoine naturel.

III. Diagnostic énergétique et climatique du territoire de Perpignan

1. Le bilan énergétique du territoire

D'après l'Observatoire Régional Occitanie, **les consommations énergétiques totales par an et par habitant à Perpignan s'élèvent à 16 283 kWh en 2021** alors qu'elles sont de 19 963 kWh à l'échelle régionale (16 886 kWh/hab/an dans les Pyrénées Orientales, 15 681 kWh/hab/an dans PMM).

Le bilan énergétique du grand territoire de Perpignan Méditerranée Métropole Communauté Urbaine (PMMCU), issu du Schéma Directeur des Énergies (SDE), fait ressortir **trois grands secteurs** consommateurs d'énergie : les transports, le logement, le tertiaire. À eux seuls, ils représentent 84% des 4 557 GWh de consommations énergétiques totales du territoire (586 M€/an).

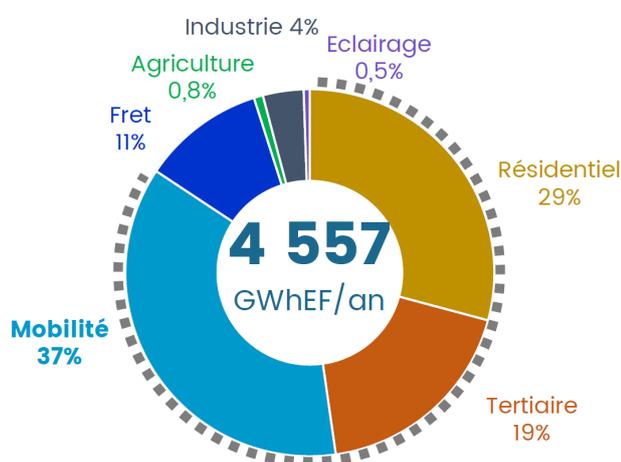
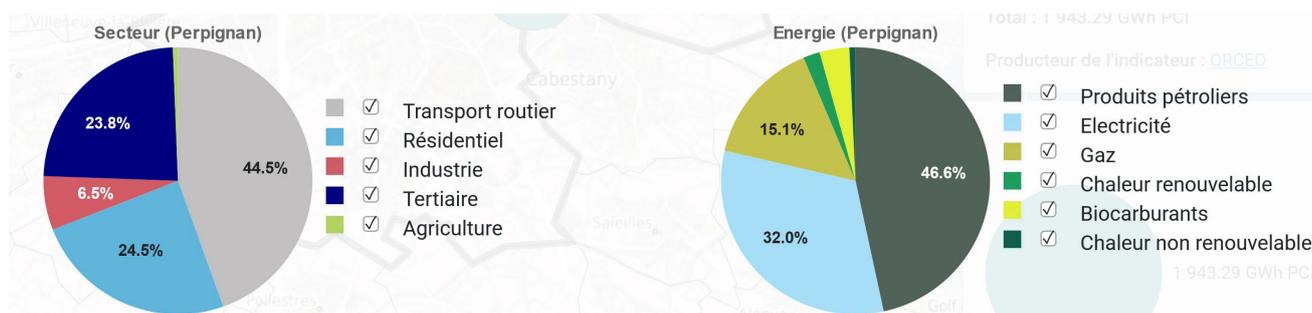
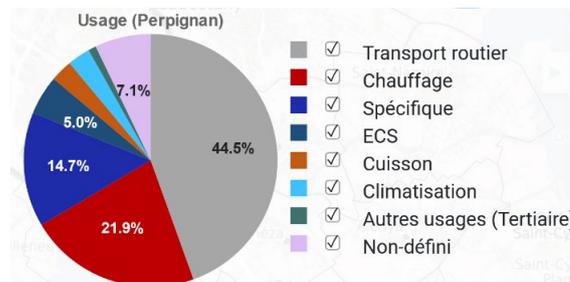


Figure 1 - Bilan énergétique du territoire de Perpignan Méditerranée Métropole, Source SDE 2022

Un zoom, réalisé dans le cadre SDE, montre que **les consommations énergétiques totales sur le territoire de la Ville de Perpignan sont de 2 072 GWh (265 M€), soit environ 43% des consommations énergétiques de la Communauté Urbaine.**

Par ailleurs, l'Observatoire régional Occitanie met à disposition des communes les dernières données disponibles dans sa base TerriStory. **Les données relatives aux consommations totales d'énergie pour la Ville de Perpignan sont présentées dans les trois graphiques ci-dessous (<https://arec-occitanie.terristory.fr/>) :**





Ce bilan énergétique fait ressortir le poids important du secteur des mobilités. Ce chiffre s'explique par la centralité de la ville au cœur de l'agglomération, par la concentration des activités économiques, mais aussi par une part importante du transport routier, un réseau de transport en communs qui doit se développer et des modes actifs qui nécessitent d'être encore plus soutenus.

Les secteurs du logement et du tertiaire arrivent en seconde et troisième place mais si on les regroupe dans un secteur commun « patrimoine bâti », ils deviennent le premier secteur consommateur d'énergie. L'enjeu principal de réduction des consommations d'énergie passera par une action proactive en faveur de la rénovation des logements, des bureaux (décret tertiaire) et par une substitution des énergies fossiles consommées par les logements et le tertiaire par des énergies renouvelables.

La consommation finale d'énergie a légèrement baissé depuis 2013 (-8,3%)

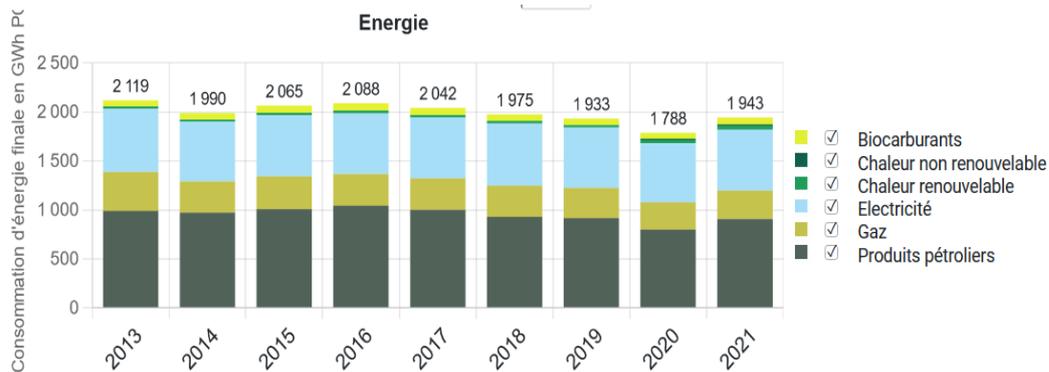


Figure 2, Consommation finale d'énergie totale du territoire de Perpignan par type

La consommation finale d'énergie sur le territoire de Perpignan a légèrement baissé depuis 2013 (-8,3%). Cette baisse est conforme à la Programmation Pluriannuelle de l'Énergie (PPE) adoptée par l'État, qui fixe l'objectif de réduction de la consommation d'énergie finale en France à -7,5% en 2023.

Cette baisse devra toutefois s'accélérer dans les années à venir si Perpignan souhaite s'inscrire dans le cadre des objectifs nationaux de la PPE (-16,5% en 2028), ou encore dans les objectifs de la Région Occitanie (-40% en 2050) ou ceux de PMM (-50% en 2050).

Les transports représentent 50% de la facture énergétique des habitants et près des deux tiers de leur empreinte carbone

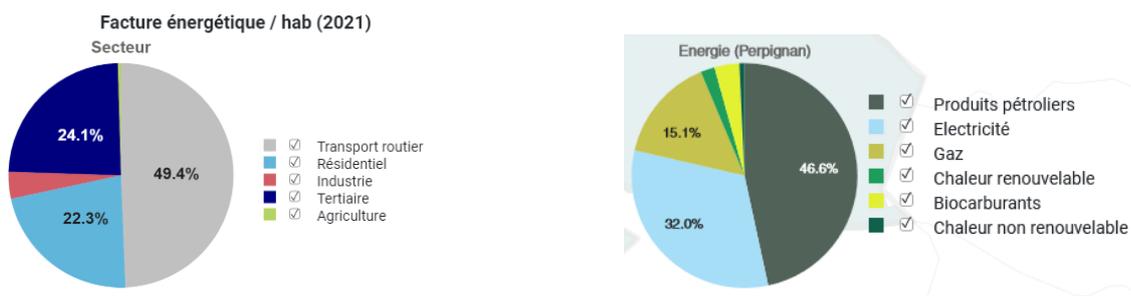


Figure 3, Répartition de la facture énergétique du territoire/hab (2021), TerriStory

La facture énergétique correspondant aux consommations totales d'énergie du territoire représentait 265 971 489 € en 2021 (montant total dépensé par secteur et par type d'énergie). Cette facture s'alourdit chaque année avec l'augmentation du prix des énergies, notamment des carburants. Ce phénomène se traduit par des situations de précarité énergétique (part de l'énergie dans les revenus des ménages) qui concernent tant le logement que les déplacements motorisés. **La part des ménages en situation de précarité logement est d'environ 13% à Perpignan et la part des ménages en situation de précarité mobilité est évaluée à 17%.**

La production d'énergies renouvelables sur le territoire a plus que doublé entre 2013 et 2021 :

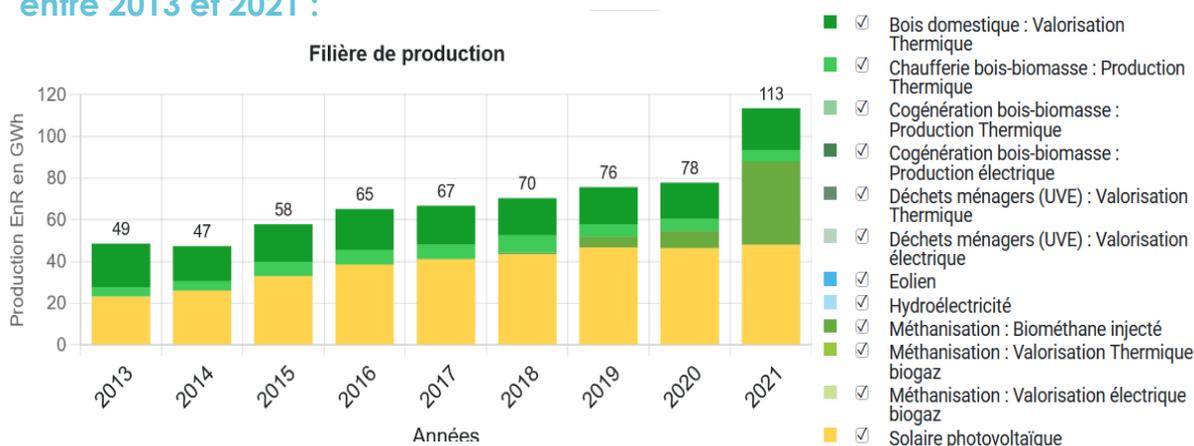


Figure 4, Bilan de la production des énergies renouvelables en 2021, TerriStory

La production d'énergies renouvelables sur le territoire de Perpignan s'est élevée à 113,49 GWh en 2021 d'après l'ORCEO (TerriStory) contre 49 GWh en 2013.

Malgré cette progression importante, la part des énergies renouvelables dans la consommation d'énergie représente seulement 5,84% des consommations totales d'énergie en 2021 (2,38% en 2013), alors que cet indicateur est de 24,05% à l'échelle de la Région Occitanie.

La puissance thermique installée représentait 2,31 MWth en 2021 (2,03 MWth en 2013) et la puissance électrique représentait 52,81 MWél (33,92 MWél en 2013).

Pour rappel, l'objectif directeur du Plan Climat Air Energie Territorial de PMM est d'être un territoire à énergie positive d'ici à 2050.

À ce jour :

- 62% des énergies consommées sur le territoire de PMM sont des énergies fossiles et 80% d'entre elles sont importées.
- Les énergies renouvelables quant à elles couvrent environ 15,9% de la consommation d'énergie totale du territoire de PMM (39% de la consommation d'électricité).
- Sur le plan social, 13% des ménages se trouvent en situation de précarité énergétique.

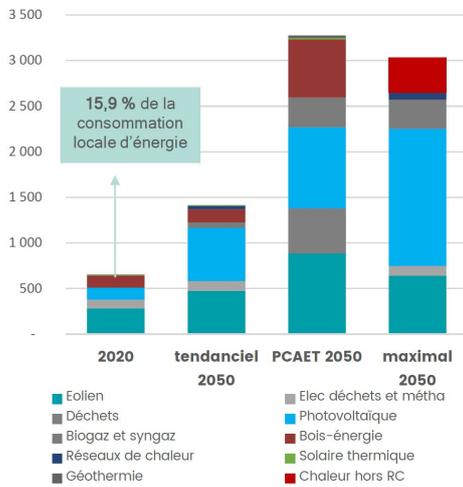
La Ville de Perpignan s'inscrit dans les objectifs territoriaux de PMM. Il s'agit d'y contribuer en tenant compte des compétences dévolues à la Ville et à son caractère urbain. Pour cela, elle a identifié différents leviers :

- Réduire les consommations énergétiques du bâtiment (public, logement, tertiaire)
- Développer les énergies renouvelables, notamment l'énergie solaire et les réseaux de chaleur renouvelable
- Soutenir les alternatives à la voiture pour les déplacements en Ville
- Sensibiliser les habitants et les acteurs de la Ville

Projections du Schéma Directeur des Énergies de Pergignan Méditerranée Métropole :

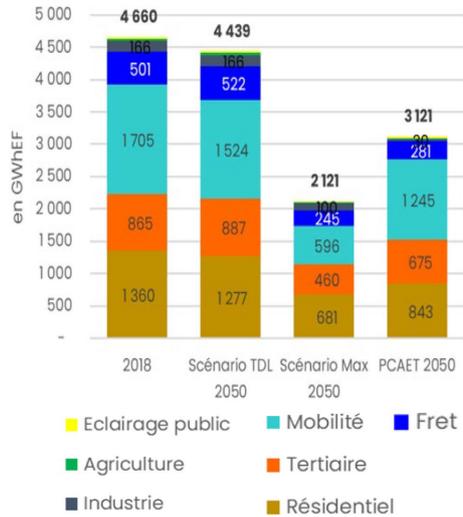
Production d'EnR

Productions énergétiques : 2020, 2050 tendancielle, PCAET et maximales



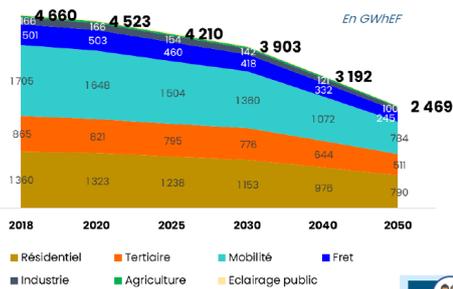
Maîtrise de l'énergie

Consommations énergétiques : 2018, 2050 tendancielle et maximales

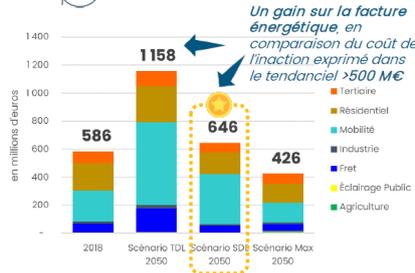


Maîtrise de l'énergie

Evolution des consommations énergétiques selon le scénario SDE



Facture énergétique selon le scénario considéré



3 secteurs stratégiques



Les ménages

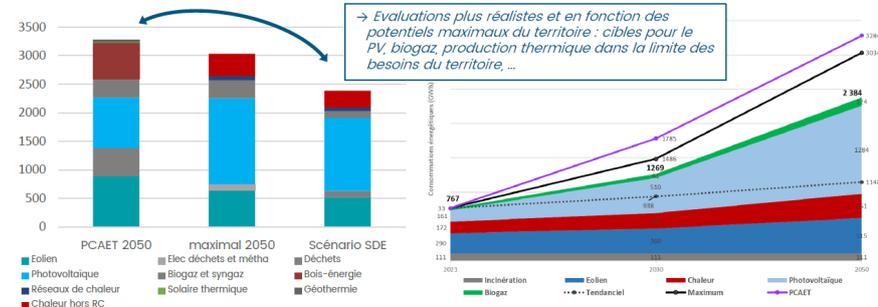
Comparaison des factures énergétiques par ménage (logement et mobilité)

en €/an	2018	2050 Tendanciel	2050 SDE
2018	1730		
2050 Tendanciel		5860	
2050 SDE			3530

Doublage de la facture énergétique mais celle-ci est contenue par rapport au tendanciel

Production d'EnR

L'objectif revu est sensiblement inférieur à celui du Plan Climat

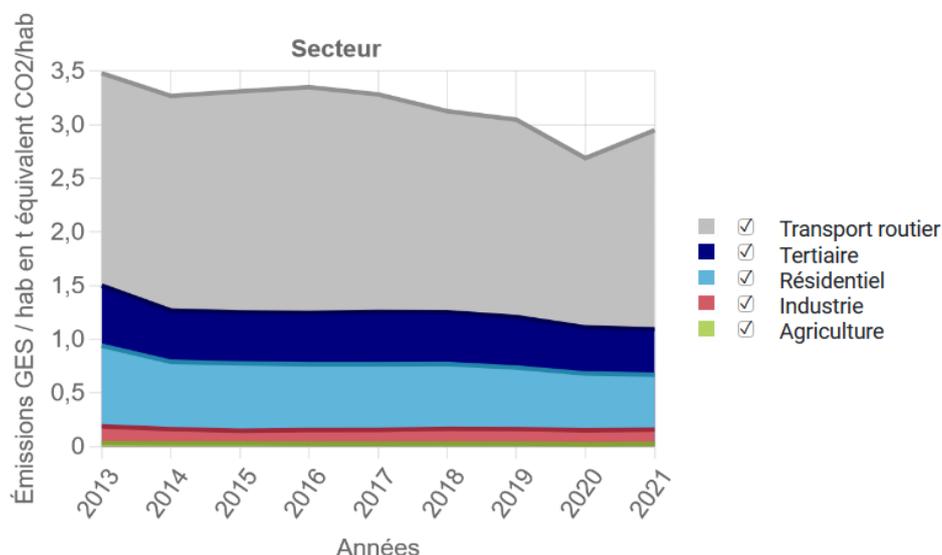


Situation d'autonomie énergétique en 2050



2. Le bilan des émissions de gaz à effet de serre du territoire

Les émissions de gaz à effet de serre (GES) du territoire de Perpignan en 2021 s'élevaient à **351,909 kt équivalent CO₂** (420,9 kt éqCO₂ en 2013). Cela représente 2,95 tonnes équivalent CO₂ par habitant à Perpignan), alors que ce taux est de 4,81 t équivalent CO₂/habitant/an à l'échelle de la Région Occitanie et de 3 téq CO₂/hab/an à l'échelle des Pyrénées Orientales.



Les émissions GES par habitant de Perpignan atteignent en 2021 : **2,95 t équivalent CO₂/hab, c'est la moitié de ce qui est constaté à l'échelle de l'Occitanie (4,81 t équivalent CO₂/hab à l'échelle de la Région Occitanie)**

Les énergies fossiles consommées sur le territoire sont responsables de la majorité des émissions de gaz à effet de serre. Au regard de la part importante du transport routier dans le bilan énergétique du territoire, on retrouve logiquement une part très importante des produits pétroliers dans le bilan des émissions de gaz à effet de serre du territoire perpignanais.

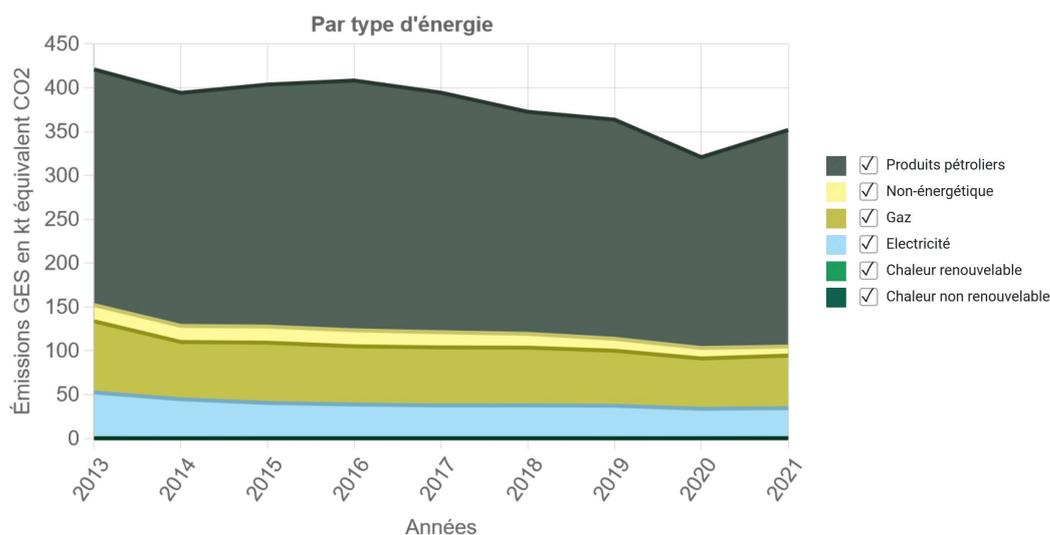


Figure 5, Émissions de GES du territoire de Perpignan par type d'énergie, Terristory 2024

Ces émissions ont baissé depuis 2013 grâce à différents facteurs (changement du parc automobile, rénovation des logements, recours aux énergies renouvelables et de récupération, ...) mais elles restent encore à un niveau supérieur à celui attendu pour atteindre les objectifs de réduction.

Focus sur la mobilité

La mobilité est le premier secteur d'émissions de GES à l'échelle du territoire de la Communauté Urbaine, comme à l'échelle de Perpignan, mais également le 1^{er} poste sur la facture énergétique des ménages de la Ville.

Faute d'enquête ménage/déplacements, la Communauté urbaine a réalisé **dans le cadre du Schéma Directeur de l'énergie, un zoom sur la mobilité des personnes** en reconstruisant un modèle à partir de plusieurs sources de données. Cette étude met en évidence que la majorité des déplacements impliquant PMM sont en réalité des déplacements internes à l'EPCI : PMM fonctionne donc bien comme un bassin de vie. **Elle met aussi en avant le poids important de Perpignan dans les déplacements.**

PMM comptabilise 224 000 000 déplacements internes. Parmi ces déplacements internes : **Perpignan est la destination ou l'origine de 65% des déplacements au sein de PMM**, ce qui paraît cohérent puisque Perpignan représente près de la moitié de la population de la Communauté urbaine (121 934 habitants à Perpignan en 2020/ 270 610 pour PMM, source INSEE).

La modélisation met en évidence qu'au sein de cette aire très urbaine :

- **Seuls 23%** des déplacements sont effectués en **modes doux ou Transports en commun**
- Contre **77% en voiture**



Synthèse AFOM de l'étude

Avantages

Des limites administratives correspondant au bassin de vie des habitants : 84% des déplacements sont internes à PMM

Des distances moyennes par déplacement **inférieures à 10 km** (84%) **et un fort potentiel de développement du vélo** sur Perpignan avec près de 500 000 déplacements annuels de moins de 10km.

À l'échelle de PMM & du département : **un réseau de Transports en Communs bien maillé et desservant les principaux pôles générateurs de flux**

Faiblesses

Une prépondérance du recours à la voiture individuelle, même au sein de la commune de Perpignan

Un réseau cyclable jugé encore insuffisant malgré les efforts réalisés. **Enjeux : améliorer les continuités** en réduisant les risques provoqués par le réseau routier (grand boulevards, ronds-points, carrefours...) **et développer le stationnement, l'intermodalité et les services vélo.**

Un réseau de Transports en Communs qui semble insuffisamment compétitif face à la voiture individuelle (mais qui tend à être de plus en plus performant)

Opportunités

Un profil de mobilité propice au report modal vers des modes actifs tels que le vélo, auquel vient s'ajouter des conditions météorologiques et géographiques (peu de dénivelés) favorables

Promotion des Transports en communs

Densifier Perpignan et sa première couronne et y développer un **réseau de modes alternatifs attractifs**

Développer de nouvelles centralités pour limiter les distances parcourues et la convergence des flux vers Perpignan

Menaces

Compétitivité de la voiture individuelle face aux autres modes (temps de parcours)

3. S'inscrire dans des objectifs ambitieux

Deux textes font référence en matière de transition énergétique et d'adaptation au changement climatique (écologie.gouv.fr) :

- La loi Energie Climat, adoptée le 8 novembre 2019. Elle permet de fixer des objectifs ambitieux pour la politique climatique et énergétique française. Comportant 69 articles, le texte inscrit l'objectif de neutralité carbone en 2050 pour répondre à l'urgence climatique et à l'Accord de Paris.
- Introduite par la Loi de Transition Énergétique pour la Croissance Verte (LTECV), la Stratégie Nationale Bas-Carbone (SNBC) est la feuille de route de la France pour lutter contre le changement climatique. Elle donne des orientations pour mettre en œuvre, dans tous les secteurs d'activité, la transition vers une économie bas-carbone, circulaire et durable. Elle définit une trajectoire de réduction des émissions de gaz à effet de serre jusqu'à 2050 et fixe des objectifs à court-moyen termes (les budgets carbone). Elle a deux ambitions : atteindre la neutralité carbone à l'horizon 2050 et réduire l'empreinte carbone de la consommation des Français.
- On peut également citer le plan national de réduction des émissions de polluants atmosphériques (PREPA) qui fixe la stratégie de l'État pour réduire les émissions de polluants atmosphériques au niveau national et respecter les exigences européennes. L'amélioration de la qualité de l'air étant un objectif des PCAET, la Ville doit s'inscrire dans ces objectifs. Ceci est d'autant plus vrai que l'enjeu des polluants est fortement associé au transport motorisé, secteur important à Perpignan.

Les objectifs nationaux directeurs sont :

- **La réduction de 40% des émissions de GES en 2030** par rapport à 1990 et atteindre la neutralité carbone en 2050.
- **La réduction de 50% de la consommation d'énergie primaire des fossiles à l'horizon 2050** par rapport à 2012, en visant un **objectif intermédiaire de -35% en 2028**.
- **L'augmentation de la part des énergies renouvelables à 23%** de la consommation finale en 2020 et **33% en 2030**.

Les objectifs quantitatifs territorialisés à 2050 retenus dans le Plan Climat de Perpignan Méditerranée Métropole sont les suivants :

- Diviser par 2 la consommation énergétique du territoire
- Multiplier par 4 la production d'énergie renouvelable sur le territoire
- Diviser par 4 les émissions de gaz à effet de serre

La Ville de Perpignan s'engage au regard de ses compétences et spécificités à contribuer aux objectifs nationaux et métropolitain en matière de réduction des émissions de gaz à effet de serre, des consommations d'énergie et des polluants atmosphériques de son territoire, tout en développant les énergies renouvelables et de récupération.

Son principal levier sera d'agir sur son fonctionnement interne et sur la performance environnementale de ses services pour que chaque politique municipale puisse apporter des réponses d'adaptation et d'atténuation au changement climatique.

Son deuxième levier est la sensibilisation et la mobilisation des habitants et de toute la société civile. Échelon de proximité, la Ville amplifiera son action par le biais de ses politiques de cohésion sociale, jeunesse, éducative, cadre de vie, proximité (...) pour mieux sensibiliser et accompagner les habitants et les acteurs locaux dans leurs propres transitions.

Enfin, la Ville poursuivra sa politique de coopération en facilitant la mise en œuvre sur son territoire des politiques de transitions relevant d'autres collectivités compétentes en charge par exemple de la planification, de l'habitat, des mobilités, du développement économique, des déchets, de l'eau, de l'agriculture, etc,

- **Concernant la production d'Énergies renouvelables :** Perpignan a déjà multiplié par 2 sa production depuis 2012, avec une nette accélération pour le photovoltaïque (représentant 48% du mix énergétique en 2021) et pour le Biogaz qui est passé de 0 GWh en 2012 à pratiquement 40 GWh en 2021 (35,2% du mix en 2021). Le reste étant réparti entre les chaufferie bois (5%) et le bois domestique (17,5%).

Multiplier par 4 la production d'énergies renouvelables en 2050 (par rapport à 2012), apparaît donc être un objectif atteignable. Ce d'autant que le nombre d'installations solaires est en forte augmentation (200 déclarations ou permis en 2021 et 667 en 2022) et que les installations de biogaz (Step et Bioroussillon), annoncent une production de + 11Gwh à court termes.

- **Concernant la consommation énergétique du territoire :** l'objectif de diviser la consommation par 2 à l'horizon 2050, est un objectif très ambitieux. Il faut toutefois noter que la courbe de consommation montre qu'avec une consommation finale d'énergie de -8,3%, Perpignan s'inscrit en 2021 sur la trajectoire portée au niveau national (-7,5%). Par ailleurs on note qu'avec l'augmentation du coût de l'énergie une prise de conscience s'est opérée. Les plans de sobriété se sont multipliés partout en France, comme à Perpignan, laissant présager une baisse significative pour les années à venir.

Perpignan s'engage donc au regard de ses compétences et spécificités, à s'inscrire dans la perspective d'une division par 2 de la consommation en 2050.

- **Concernant les émissions de gaz à effet de serre :** une division par 4 des émissions de GES à l'horizon 2050 est aussi un objectif ambitieux au regard des 9 dernières années. Il faut toutefois signaler que les émissions GES par habitant sur Perpignan, représentent en 2021, seulement la moitié de ce qui est constaté en Occitanie. L'enjeu sur notre territoire se situe sur le développement des mobilités actives et sur le passage d'une mobilité individuelle à une mobilité collective (transport en commun, co-voiturage). **Par ailleurs et conformément à ce qui est écrit dans le Schéma Régional Climat Air Energie (SRCAE) un tel objectif suppose un basculement important vers une motorisation utilisant des énergies d'origine renouvelable** (ce qui ne dépend pas de la collectivité), avec soit des véhicules électriques en milieu urbain, soit des véhicules alimentés par du bioGNV (méthane carburant) ou bien encore des flottes captives de véhicules à hydrogène produit par électrolyse des renouvelables électriques.

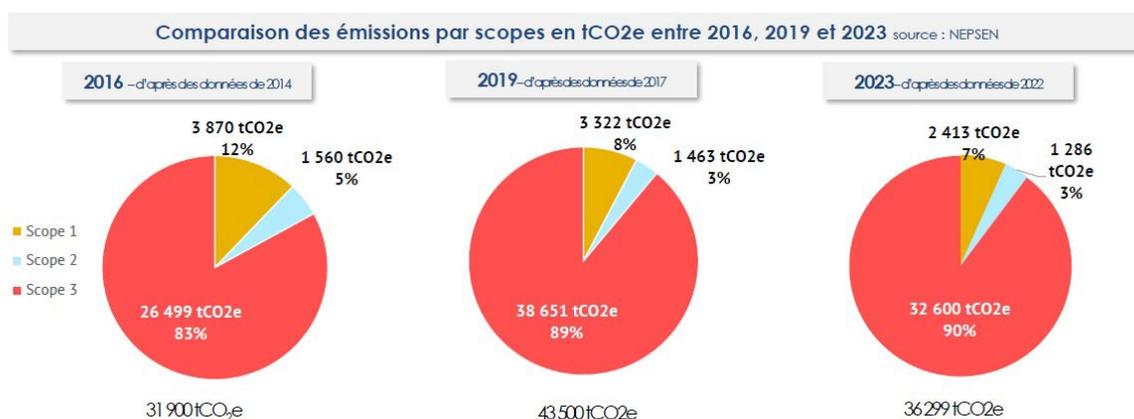
Perpignan s'engage donc au regard de ses compétences et spécificités, à s'inscrire dans la perspective d'une division par 4 de ses émissions de GES en 2050.

IV. 4^e Bilan Carbone patrimoine et services de Perpignan (édition 2023, sur données 2022)

Le code de l'environnement impose aux communes de plus de 50 000 habitants de réaliser un bilan de leurs émissions de gaz à effet de serre (Bilan GES) portant sur leur patrimoine et compétences. Ce bilan comporte 3 catégories d'émissions :

- **Le scope 1 = les émissions directes liées à la consommation de combustibles** (par exemple carburant des véhicules, chauffage des bâtiments) ;
- **Le scope 2= les émissions indirectes associées à la consommation d'électricité**
- **Le scope 3 = les autres émissions indirectes** (produits achetés, déplacements des salariés et des habitants pour se rendre dans les services communaux, les déchets...).

Cette 3^e catégorie était jusqu'à présent facultative. Le décret 2022-982 du 1^{er} juillet 2022 rend désormais l'étude de cette 3^e catégorie obligatoire. Il est à noter que la Ville de Perpignan avait déjà anticipé cette évolution et prenait déjà en compte cette catégorie dans ses précédents Bilans Carbone.

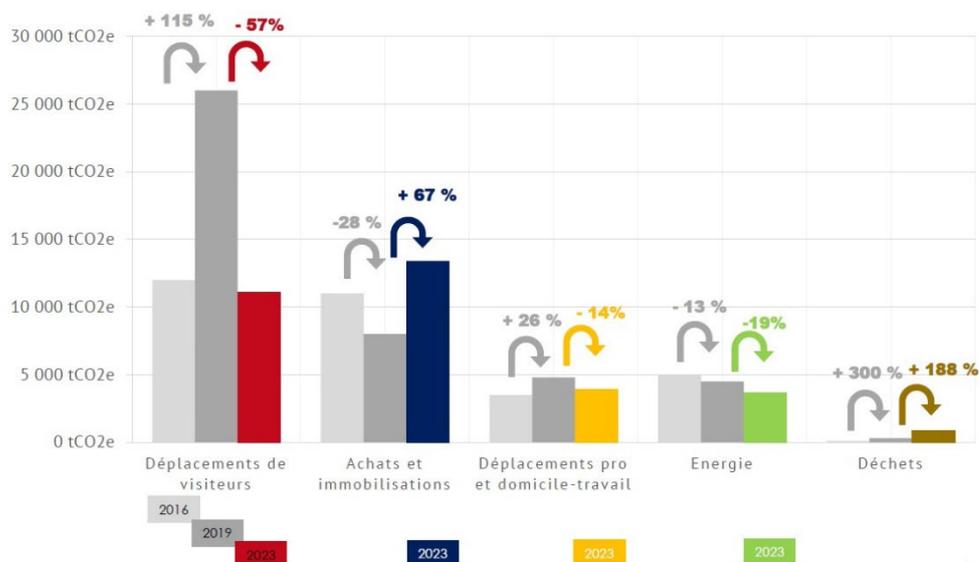


Les résultats de ce 1^{er} graphique montrent que la tendance est toujours à la baisse entre les bilans 2016, 2019 et 2023 sur les scopes 1 et 2. La conversion des systèmes de chauffage les plus polluants, des bâtiments plus récents ou rénovés et les mesures de sobriété mises en œuvre présentent les premiers résultats en termes de réduction de consommation d'énergie et d'empreinte carbone.

Après la forte augmentation du scope 3 entre les années 2016 et 2019 qui s'explique par une collecte des données plus exhaustive et de meilleure qualité (de nouveaux bâtiments intégrés à l'étude et une meilleure prise en compte des déplacements), la tendance, sur 2023 est à nouveau à la baisse. Ce chiffre cache deux réalités :

- Une baisse significative des déplacements des visiteurs. Un constat généralisé partout en France avec des déplacements visiteurs qui ne sont pas revenus au niveau d'avant COVID
- En revanche, un calcul plus précis des données issues du bilan comptable a permis un meilleur détail dans les calculs et une augmentation des émissions liés aux intrants (achats divers et prestations de services).

Au global, on constate malgré cela une baisse de 15% des émissions du scope 3 entre les deux derniers bilans.



Explications des principales évolutions :

→ 1^e poste : les déplacements visiteurs : -57% entre 2019 et 2023 (+ 115% entre 2016 et 2019)

- La pandémie de Covid-19 a mis un coup d'arrêt à certaines activités touristiques, culturelles, sportives. Depuis, une reprise progressive des fréquentations est observée. Cependant, les fréquentations n'ont pas encore atteint leurs niveaux d'avant covid. De plus, les fréquentations sont plus locales, avec moins de déplacements en avion. Ces deux raisons combinées entraînent une forte diminution des émissions associées aux déplacements des visiteurs.
- À noter, l'augmentation sur le bilan précédent est liée au fait que des enquêtes réalisées auprès de quelques écoles et mairies de quartiers ont permis d'intégrer ces éléments et d'affiner les hypothèses avec des déplacements en grande majorité en voiture.
- Parmi les réductions de fréquentations les plus significatives :
 - Piscine Moulin à Vent : 180 000 entrées en 2022 / 243 000 en 2017
 - Piscine A. Franco : 70 000 entrées en 2022/ 114 000 en 2017
 - Musée Rigaud : 46 000 entrées en 2022 / 68 000 en 2017.

→ 2^e poste : les achats et immobilisations : +67% entre 2019 et 2023 (- 28% entre 2016 et 2019)

- Une étude plus poussée du bilan comptable a permis d'identifier une part plus importante des achats et immobilisations représentant 58 500 000€ de budget contre 23 300 000€ dans le bilan précédent.

→ 3^e poste : les déplacements professionnels et domicile-travail des agents et élus : - 18% entre 2019 et 2023 (+ 26% entre 2016 et 2019).

Pour mieux connaître les habitudes de déplacements domicile-travail des agents, un questionnaire a été réalisé. 769 réponses ont été reçues sur les 2 242 agents, soit un taux de réponse de 34%. Les résultats ont donc été extrapolés pour l'ensemble des agents.

- **L'empreinte carbone des déplacements domicile-travail des agents a diminué de 14%** : le questionnaire a mis en évidence une forte augmentation des km totaux parcourus, mais au profit des modes actifs (Marche/vélo/trottinette), faible émetteur de Co².
- **Déplacements professionnels** : l'optimisation de la flotte municipale, tant sur les usages que sur les caractéristiques du parc permet de réduire légèrement les émissions de **2%**.

→ 4^e poste : l'énergie : - 19 % entre 2019 et 2023 (-13% entre 2016 et 2019)

Le bilan 2019 marquait déjà une baisse très importante des consommations d'énergie liées à :

- la politique de rénovation des bâtiments ;

- la mise en place du Contrat de Performance énergétique sur les chaufferies gaz signé en 2013 ;
- les mesures de modernisation du parc d'éclairage public.

Ces programmes de rénovation se poursuivent et les consommations d'énergie sont toujours à la baisse en 2023 (-19%).

Voici les variations de consommations d'énergie, bâtiments et éclairage public inclus :

- Bois : -39%
 - Fioul : -23%
 - Électricité : -8%
 - Gaz : +1%
- La réduction des émissions GES est principalement due à la baisse de la consommation du fioul (très carboné) et de l'électricité (peu carboné mais consommé en quantité).

→ **5^e poste : les déchets**. Une amélioration des données avait engendré une multiplication par 3 de la quantité de déchets entre 2016 et 2019. Pour le bilan 2023, la quantité de déchets est sensiblement la même qu'en 2019. L'évolution du facteur d'émissions du traitement des ordures ménagères est responsable de l'augmentation des émissions (386 kgCO₂e/t en 2023 contre 47 kgCO₂e/t en 2019).

Chiffres clés du bilan carbone (BC) « patrimoine et services » de Perpignan 2023

Émissions de GES de la collectivité : **36 299 tCO₂e**



Émissions de GES de la collectivité rapportées au nombre d'agents
16,2 tCO₂e/agent
(20,5 tCO₂e/agent dans BC 2019)



Coût pour la collectivité
4,18 millions d'euros
(4,4 millions d'euros dans BC 2019)



Émissions de GES de la collectivité rapportées au nombre d'habitants
0,31 tCO₂e/habitant
(0,36 tCO₂e/habitant dans BC 2019)



Coût rapporté au nombre d'habitants
35,4 €/habitant
(36 €/habitant dans BC 2019)



Consommation énergétique de la collectivité rapportée au nombre d'habitants
304 kWh/habitant
(304 kWh/habitant dans BC 2019)

V. La stratégie Energie-Climat de Perpignan

La Ville de Perpignan souhaite poursuivre son engagement en faveur de la transition énergétique et écologique à travers son nouveau **un Plan Climat Energie volontaire**. Elle renouvelle par la même occasion son engagement dans **le label européen « Territoire Engagé Transition Écologique – Climat-Air-Energie »** pour suivre, évaluer et améliorer sa politique climat air énergie.

Le plan Climat 2024-2035 de Perpignan se décline en 6 orientations stratégiques structurantes :

1. **Rafranchir la Ville, préserver les habitants, la nature et l'agriculture des impacts du changement climatique**
2. **Préserver la ressource en eau et lutter contre la sécheresse**
3. **Transformer durablement la Ville et préparer l'avenir**
4. **Être une administration écoresponsable**
5. **Se déplacer autrement**
6. **Promouvoir la transition écologique et mobiliser les habitants et acteurs du territoire**

Ces 6 orientations structurent l'action de la Ville et se déclinent ensuite dans 37 fiches actions et 257 actions opérationnelles présentées dans ce nouveau programme d'actions 2024-2035. Il s'agit d'amplifier les transformations nécessaires du territoire et de garantir **plusieurs principes fondamentaux sous-jacents** :

Une ville résiliente face au changement climatique

Au regard du contexte récent, qui a confirmé une augmentation significative des températures sur le territoire et mis en exergue une tension accrue sur la ressource en eau du fait de faibles précipitations depuis 2 ans, **le nouveau Plan Climat de Perpignan 2024-2035 cible comme première priorité l'adaptation au changement climatique.**

Les élus ont en effet souhaité mettre en avant dans ce nouveau plan d'actions, les solutions :

- Pour rafraichir la ville, préserver les habitants, la nature et l'agriculture des impacts du changement climatique (orientation 1) ;
- Préserver la ressource en eau et lutter contre la sécheresse (orientation 2).



Cette orientation caractérise le nouveau Plan climat de Perpignan 2024-2035. En prenant en compte la nécessité de limiter l'impact des activités humaines sur la nature, la biodiversité, les paysages et les ressources communes (eau, air, sol), pour anticiper les vagues de chaleur intenses et précoces qui frappent déjà Perpignan depuis plusieurs années et exposent la population à des températures extrêmes.

Ainsi, au travers de son Plan Climat, la Ville de Perpignan est engagée dans la mise en œuvre de mesures d'adaptation qui intègrent cette nouvelle donnée climatique dans ses projets de construction et d'aménagement et plus largement dans sa planification urbaine. Elle active pour ce faire différents leviers avec des thématiques nouvelles ou renforcées, telles que la gestion de la ressource en eau et sa réutilisation, l'agriculture, la gestion des risques, la prise en compte du confort d'été, la végétalisation de l'espace public, la désimperméabilisation des rues, des cours d'écoles, des parkings...

Une Ville plus sobre

Pour autant, Perpignan n'en oublie pas la sobriété. La Ville a déjà engagé des actions structurelles et des investissements importants en faveur de la transition écologique, pour consommer moins et surtout consommer mieux. Ces mesures ont été renforcées ces deux dernières années qui ont été marquées tout particulièrement par la guerre en Ukraine, les tensions sur le secteur de l'énergie et l'inflation qui en découle. Ce contexte nous pousse encore plus à développer des pratiques et des modes de consommation plus sobres. C'est l'un des principes qui structure le plan d'actions de Perpignan. Cela concerne le patrimoine bâti et le fonctionnement de l'Administration. Perpignan va se faire accompagner pour définir une stratégie de réduction des consommations de son patrimoine à court, moyen et long termes avec un programme de rénovation. L'exemplarité de la collectivité, c'est aussi la commande publique durable, l'exemplarité de la flotte de véhicules, du numérique... Autant d'actions déclinées dans l'orientation stratégie 4 « être une Administration écoresponsable ».

Une ville éco-citoyenne : replaçant l'habitant et la jeunesse au cœur de l'action



Compétente en matière de politique jeunesse, la stratégie de Perpignan replace les habitants au centre du programme d'actions (elle cible différents publics comme l'enfance, les jeunes, les acteurs associatifs, et les habitants dans leur ensemble) via notamment la politique éducative, la nouvelle politique d'éco-citoyenneté et la politique de la Ville. La politique culturelle fait aussi son entrée au sein du Plan climat. Il s'agit de développer un axe écoresponsable et créatif mais aussi de mettre la culture au service de la politique de participation

citoyenne et de développement durable.

Les politiques d'urbanisme, de rénovation urbaine et de l'habitat (alors qu'elles sont aussi exercées pour partie par PMM), replacent aussi l'habitant au cœur du projet municipal avec plus de concertation et de participation.

Une Ville qui apaise la circulation et favorise les mobilités durables

La politique des mobilités se voit renforcée en capitalisant sur les nombreuses actions déjà engagées depuis le début du mandat. Cet enjeu est d'autant plus fort que les transports représentent 50% de la facture énergétique des habitants et près des deux tiers de leur empreinte carbone. La forte impulsion donnée au vélo va se poursuivre avec l'amélioration du réseau cyclable existant et son extension, ainsi que le développement du stationnement vélo. Les services autour du vélo continueront de se multiplier, de même que la sécurisation du stationnement.

L'autre levier municipal est la finalisation du plan de piétonisation et d'accessibilité de la voirie qui s'inscrit dans la politique plus globale de reconquête du centre-ville.

L'apaisement de la circulation est clairement mis en avant dans la stratégie et pour cela, la Ville peut déjà s'appuyer sur un indicateur exemplaire : 85% du territoire est en zone 30. Cette mesure est facilitée par des aménagements de voirie limitant les excès de vitesse, le développement des modes actifs décrits précédemment et l'action de la police municipale.

Une ville favorable aux énergies renouvelables, sur les espaces déjà artificialisés



Perpignan étudie systématiquement l'implantation d'énergies renouvelables dans tous ses projets de rénovation ou de construction, au même titre qu'elle étudie toutes les opportunités de raccordement au réseau de chaleur. Le nouveau Plan climat a l'ambition de poursuivre cette stratégie et d'axer en priorité le développement des énergies renouvelables sur les zones déjà artificialisées (bâtiments, parkings) afin de conserver la qualité des paysages et les terres agricoles.

Les objectifs de la Ville de Perpignan

En accord avec les **objectifs nationaux** fixés par l'État en matière de production d'énergies renouvelables, de réduction de la consommation et d'émissions de GES ;

En accord aussi avec les **objectifs du Plan Climat Air Energie Territorial de Perpignan Méditerranée Communauté Urbaine** ;

Et au regard de ses compétences, de ses spécificités et des éléments de diagnostic et de stratégie développés dans ce nouveau Plan Climat Energie Perpignan s'engage à s'inscrire sur une trajectoire ambitieuse qui vise à :

- **Multiplier par 4 la production d'énergies renouvelables en 2050** (par rapport à 2012), en privilégiant le développement du solaire photovoltaïque ou thermique sur la zone urbaine, en favorisant le raccordement de ses bâtiments au réseau de chaleur et en tenant compte des capacités de production des installations actuelles de Biogaz et de développement du bois énergie. **C'est un objectif réaliste au regard de l'évolution de la production qui a été multipliée par 2 depuis 2012.**
- **Diviser par 2 la consommation énergétique de son territoire en 2050** (par rapport à 2012). C'est un objectif très ambitieux mais il faut rappeler qu'avec une baisse de -8,3% depuis 2013, la consommation finale d'énergie de Perpignan est conforme et même inférieure à la l'objectif fixé par la Programmation Pluriannuelle de l'Energie (PPE) adoptée par l'État, qui est pour la France de -7,5% en 2023.
- **Diviser par 4 ses émissions de GES en 2050** (par rapport 2012). C'est aussi un objectif ambitieux, même s'il faut rappeler que les émissions GES par habitant sur Perpignan, représentent en 2021, seulement la moitié de ce qui est constaté en Occitanie. L'enjeu sur notre territoire se situe sur le développement des mobilités actives et sur le passage d'une mobilité individuelle à une mobilité collective (transport en commun, co-voiturage...). Mais comme l'indique le SRCAE, il suppose aussi un basculement technologique important vers une motorisation utilisant des énergies d'origine renouvelable qui ne dépend pas de la collectivité.

VI. Le Plan d'actions

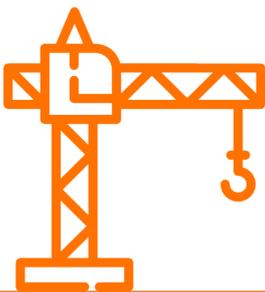
Un programme autour de **6** objectifs stratégiques
37 fiches actions et **257** actions

1 

**RAFRAICHIR LA VILLE, PRÉSERVER
LES HABITANTS, LA NATURE ET
L'AGRICULTURE DES IMPACTS DU
CHANGEMENT CLIMATIQUE**

2 

**PRÉSERVER LA RESSOURCE
EN EAU ET LUTTER CONTRE
LA SÉCHERESSE**

3 

**TRANSFORMER DURABLEMENT
LA VILLE ET PRÉPARER L'AVENIR**

4 

**ÊTRE UNE ADMINISTRATION
ÉCORESPONSABLE**

5 

SE DÉPLACER AUTREMENT

6 

**ANIMER LA TRANSITION
ÉCOLOGIQUE, SENSIBILISER
ET MOBILISER LES HABITANTS
ET ACTEURS DU TERRITOIRE**



Objectif stratégique 1

Rafraichir la Ville, préserver les habitants, la nature et l'agriculture des impacts du changement climatique

Quelques actions réalisées et en cours



7 sites labellisés éco-jardins sur le territoire de Perpignan.
Ici le square Bir-Hakeim audité en octobre 2023.



La cours d'école « oasis » du groupe scolaire Arrels, une fois les travaux terminés



Perpignan a co-rédigé avec les associations locales, une charte de l'arbre



La Désimperméabilisation de la rue du Pic des Salines

LE PROGRAMME 2024-2035

1.1- « Adapter les bâtiments publics aux fortes chaleurs et protéger en priorité les plus jeunes »

Pour faire face aux fortes chaleurs, les bâtiments publics doivent s'adapter et prendre en compte le confort d'été. Il s'agit d'anticiper les changements climatiques pour améliorer le confort et protéger les agents et utilisateurs des bâtiments publics et en priorité les enfants.

Intitulé des actions	Calendrier	Service pilote
Inclure une analyse du confort d'été dans les audits des bâtiments existants (lien lien avec action audit de l'axe 4)	2024	

Tester les toitures végétales, sur les nouveaux bâtiments, lorsque cela est possible (déjà 2 réalisées)	En continu	DMPB
Décliner un plan de rénovation des écoles intégrant une meilleure adaptation aux fortes chaleurs - Plan vert école -	2025	
Déployer des stores et dispositifs de brasseurs d'air dans les écoles et centres de loisirs les plus exposés - Plan vert école -	2024/2025	
Tester les peintures blanches sur les toitures	En continu	DMPB
Tester de nouveaux dispositifs d'ombrages : pergolas, ombrières, casquettes sur les bâtiments	2024 et en continu	
Déployer le programme de végétalisation et désartificialisation des cours d'écoles , réfléchir à de nouvelles propositions et élaborer une charte pour les projets plus petits - Plan vert école + ACV -	2022-2026 puis en continu	Perpignan 2035
Inclure un volet adaptation au changement climatique dans le nouveau Cahier de prescriptions techniques des constructions neuves	2025	DGPB

1.2- « Développer la présence de la nature en ville, désimpermeabiliser et tester de nouveaux dispositifs pour rafraîchir la ville »

2022 et 2023 sont les années les plus chaudes jamais enregistrées en France et notre Département est l'un des plus vulnérables face au changement climatique. Développer la résilience du territoire est donc une nécessité. Parmi les actions menées : une politique active de plantation d'arbres, le développement de la nature en ville et de l'agriculture urbaine (jardins familiaux et partagés, fermes urbaines), la désartificialisation des sols et notamment des cours d'écoles afin de lutter contre la canicule et de favoriser l'infiltration des eaux de pluie... Ces actions seront renforcées, d'autres seront expérimentées comme les dispositifs d'ombrage. Par ailleurs, Perpignan souhaite se doter d'une stratégie pour rafraîchir l'espace public et former ses équipes.

Intitulé des actions	Calendrier	Service pilote
Engager une stratégie "îlots de chaleur et îlots de fraîcheur" <ul style="list-style-type: none"> ✓ étape 1 : se faire accompagner par une AMO pour réaliser une campagne de mesures et analyser les images satellites pour caractériser les ICU/IFU, former et associer l'ensemble des services, sensibiliser les habitants ✓ étape 2 : mettre en place groupe de travail transversal chargé de décliner cette stratégie dans les outils de planification et les référentiels 	2025	MTEDD
Tester de nouveaux dispositifs d'ombrages : pergolas, ombrières, voilages, canopée... sur l'espace public	En continu	DNAU
Expérimenter des revêtements de sols plus clair afin de limiter la surchauffe L'albédo caractérise l'aptitude d'une surface à réfléchir le rayonnement qu'elle reçoit. Plus l'albédo est élevé, plus la surface parvient à réfléchir le rayonnement qu'elle reçoit et, incidemment, moins elle s'échauffe.	En continu	DGPU
Continuer d'expérimenter la perméabilisation des espaces publics et places de stationnement puis déploiement d'un plan d'actions pour accélérer la désimpermeabilisation de la Ville et sa capacité à infiltrer l'eau : réduction des chaussées, jardin de pluies ... <i>(test grandeur nature réalisé rue du Pic des Salines fin 2023 avec 3 procédés différents + réalisations de tests au CTM de revêtements drainants sur stationnements)</i>	En continu	DNAU/ DIVIM

Concrétiser l'étude ICU/IFU par une stratégie de plantation en fonction des zonages identifiés	2026 et En continu	DNAU
Relancer le Permis de fleurir (anciennement fleur des villes) et poursuivre le développement des plantes grimpantes	2024	
Communiquer sur la charte de l'arbre , inciter les aménageurs à la signer et à terme, l'intégrer dans le règlement de voirie	2024	
Développer les micro forêts et les arbres d'alignement : objectif minimum de 3000 plants forestiers et 500 arbres d'alignement par an.	En continu	
Augmenter la canopée urbaine (surface végétalisée par habitant et surface végétalisée par rapport à la surface urbaine)	En continu	
Sensibiliser les propriétaires de friches aux risques de feux de forêts liés au non entretien : mise en demeure des propriétaires chaque année et suivi	En continu	
Travailler avec la fondation "arbore en France" Cette fondation propose de recueillir des fonds auprès des entreprises, particuliers... et de financer la plantation d'arbres sur l'espace public, en partenariat avec les communes	2025	

1.3- « Gérer écologiquement les espaces verts et mener des actions en faveur de la biodiversité »

La préservation de la biodiversité est au cœur des politiques de développement durable. Pour préserver cette biodiversité, la Ville pratique le 0 phytosanitaire, 0 engrais chimique, 0 pesticide chimique. Ces intrants ont déjà été éradiqués des parcs et jardins et pour l'entretien de la voirie. Perpignan mise sur d'autres alternatives, comme des équipes dédiées au désherbage, l'installation de paillis et de plantes.

Parallèlement, la Ville a mis en place la gestion raisonnée des espaces verts dont les principes sont de préserver l'environnement, la biodiversité et la ressource en eau. Les actions proposées visent à conforter ces pratiques écologiques.

Intitulé des actions	Calendrier	Service pilote
Systématiser la prise en compte des analyses de sol dans les projets d'éco-jardins et sur les projets de réaménagement d'espaces verts de plus de 5 000 m ²	En continu	DNAU
Poursuivre la politique volontariste de gestion raisonnée des espaces verts et rédiger un cahier des charges de la gestion différenciée	En continu	
Poursuivre la labellisation des jardins (1/an renouvelé ou nouveau)	En continu	
Mettre en place un plan de gestion du moulin à vent dans un esprit plus durable	2023 - En continu	
Continuer de développer les compétences des équipes sur les 7 thématiques du label éco-jardin (formation en intra)	En continu	
Améliorer la gestion des déchets verts : identifier et réduire les quantités	En continu	
Réaliser des inventaires biodiversité et sol fertiles (en priorité sur éco-jardin à raison de 1 /an	En continu	
Développer les outils favorables à la protection de la faune urbaine : Nichoirs, ruches, passages hérissons..	En continu	

1.4- « Adapter les services municipaux à la canicule et prévenir les risques majeurs »

L'augmentation du nombre de jours de canicule est inévitable. Il s'agit donc d'anticiper ces épisodes en proposant des actions pour accompagner la population et les agents.

Intitulé des actions	Calendrier	Service pilote
Réaliser une cartographie des zones de fraîcheur et communiquer sur cet outil en cas de canicule	2025	MTEDD
Ajuster les horaires de travail des agents travaillant sur l'espace public en fonction des alertes	annuel	DGS
Poursuivre et améliorer l'identification des personnes vulnérables aux variations climatiques et la sensibilisation des aides à domicile qui ont un rôle de relais et d'accompagnement de ces personnes vulnérables	En continu	CCAS
Suivre la révision du PPRI (approbation fin d'année 2024)	2024	DAUSC
Mettre en place une démarche projet transversale sur les risques majeurs associant les différentes directions et acteurs du territoire. <i>Les risques étant une thématique transversale, proposer un rdv risque (fréquence à déterminer) pour rendre compte des activités menées sur la ville en associant les directions concernées + partenaires extérieurs et les activités à proposer pour construire une culture du risque.</i>	2024	DAUSC
Mettre à jour les plans de sauvegarde annuel + déploiement d'exercices de gestion de crise	Chaque année	DAUSC
Mener des actions de sensibilisation autour des risques majeurs, du changement climatique et de la ressource en eau pour les scolaires, les élus et le grand public	Chaque année	DAUSC
Accompagner la population dans le cadre de la reconnaissance de l'état de catastrophe naturelle (CATNAT)	/	DAUSC

1.5- « Développer l'agriculture urbaine sur Perpignan »

Perpignan demeure à ce jour la plus grande commune agricole du département. Même si le développement de l'agriculture et de la viticulture relève de la compétence développement économique de la Communauté Urbaine, Perpignan souhaite agir dans ce domaine autour de plusieurs orientations : promouvoir l'agriculture locale de proximité, réduire les friches, augmenter les terres cultivées et favoriser la permaculture.

Intitulé des actions	Calendrier	Service pilote
Réaliser un État des lieux de l'agriculture sur la commune confié à la chambre d'agriculture et valider un plan d'actions	2024/25	DNAU
Lutter contre la cabanisation (via convention avec la SAFER) et protéger les zones agricoles et naturelles	En continu	
Remettre en valeur les terres incultes en mettant en réseau les propriétaires et les agricultures en recherche de terres (<i>identifier les terres agricoles non exploitées depuis longtemps - rencontrer les propriétaires pour savoir pourquoi et proposer des baux avec des exploitants - être un lien entre les jeunes agriculteurs et propriétaires de terres incultes</i>).	En continu	

Développer un projet de ferme urbaine en culture sur sol vivant au Mas Gouzy (remise en culture d'un ancien mas agricole pour y développer une agriculture innovante et économe en eau, avec un volet pédagogique (expliquer la permaculture aux enfants), partenariat avec l'INRA ou IUT)	2024/2025	DNAU
S'engager à la protection des abeilles (implantation de ruches, sensibilisation et plantation de plantes mellifères et nectifères) et candidater au label Apicité	En continu	

1.6- « Renforcer la place de la nature dans les quartiers de rénovation urbaine »

Trois quartiers prioritaires de Perpignan font l'objet d'un vaste programme de rénovation : le Centre historique, le Champ de Mars, et la Diagonale du Vernet. La Ville souhaite renforcer la place de la nature dans ces quartiers de rénovation urbaine. Elle est d'ailleurs lauréate de deux appels à candidature « Quartiers Résilients » et « Quartiers Fertiles ».

Intitulé des actions	Calendrier	Service pilote
Élaborer un Plan Guide de renaturation du quartier Saint-Jacques. Recrutement d'un AMO dont la mission est de planifier les opérations de renaturation sur le quartier et avec le reste de la ville (créer des liaisons), réaliser une étude hydraulique, identifier les réseaux souterrains et puits existants	2024	NPNRU
Lancer la renaturation de l'espace des Carmes (travaux prévus en plusieurs tranches) et une étude de réutilisation des eaux des bains douche pour l'arrosage des espaces verts	2024	
Créer un potager de quartier "pour manger mieux, manger sain" à Saint-Jacques	2024	
Désimperméabiliser les cours d'écoles de la Miranda, et de la cours de la Caserne du Puig	2025	
Requalifier les espaces extérieurs du champ de mars : poursuite de la coulée verte de la lunette de Canet pour créer un maillage de la trame verte vers le centre-ville, aménagement de cheminements pour mobilité active, désenclavement et désimperméabilisation du quartier.	2025	
Lancer une réflexion d'ensemble sur l' aménagement de Diaz	2024	
Accompagner la création d'une ferme urbaine (démarrage du projet et des animations vers le quartier et écoles)	2024	
Poursuivre l'aménagement du Mas Casenove et élargissement de la forêt native	2025	

PLAN SÉCHERESSE À CONSOMMER AVEC MODÉRATION



© Mairie de Perpignan 2023 • Conception - direction de la Communication - Studio de création • Impression - Encre Verte

LA MAIRIE DE PERPIGNAN VOUS INFORME
mairie-perpignan.fr
APPLICATION **PERPIGNAN LA RAYONNANTE**



Objectif stratégique 2

Préserver la ressource en eau et lutter contre la sécheresse

Quelques actions réalisées et en cours



Le maire de Perpignan, Louis Aliot et le Préfet Rodrigue Furcy en visite à la piscine du Moulin à vent pour découvrir le système de réutilisation de l'eau des filtres pour le nettoyage des voiries



Étude en cours sur la piscine Arlette Franco, pour recycler les eaux de lavage des filtres et les eaux prélevées par les analyseurs en ligne.



13 000 m³ d'eau économisés pour la propreté urbaine



Perpignan a mis en place la gestion raisonnée des espaces verts : elle privilégie les essences méditerranéennes en accord avec le climat, généralise le paillage et le couvert végétal pour limiter l'arrosage

FESTIVAL DE L'EAU
PERPIGNAN | 14 > 19 MARS 2023

GRAND SPECTACLE SON ET LASER
samedi 18 mars
à 20h & 21h 30

La 2^e édition du festival de l'eau s'est déroulée du 14 au 19 mars 2023

2.1- « Économiser l'eau dans les espaces verts et des ouvrages hydrauliques »

Depuis 2022, notre Département souffre de la sécheresse et tout particulièrement en 2023, marquée par des restrictions importantes mises en place dès le mois de mai 2023 et qui ont été maintenues en 2024. Un plan d'économies d'eau a été mis en place et de nouveaux modes de gestion des espaces verts ont été généralisés, ce qui a permis d'économiser plus de 83 000M3 depuis 3 ans, équivalent à -42%, malgré l'augmentation de la superficie des espaces verts. Ce plan d'économie sera poursuivi.

Intitulé des actions	Calendrier	Service pilote
Poursuivre le plan d'économies d'eau des espaces verts et ouvrages hydrauliques (Poursuivre le plan d'économies d'eau des espaces verts et ouvrages hydrauliques, suivre les consommations et économies réalisées : déploiement d'un système de pilotage centralisé et automatisé de l'arrosage, télégestion des fuites, installation systématique de goutte à goutte (quand cela est techniquement possible) pour les plantes et de systèmes d'arrosage spécifiques intégrés pour les arbres, expérimentations et optimisation de nouveaux matériels)	En continu	DNAU
Diminuer la présence des pelouses sur les espaces publics (Diminuer la présence des pelouses sur les espaces publics et les remplacer par d'autres essences moins consommatrices en eau et adaptées au changement climatique)	En continu	
Poursuivre la gestion différenciée et le choix de végétaux ne craignant pas la sécheresse et nécessitant peu d'eau, utilisation de paillages et couvert végétal	En continu	
Questionner l'utilité en terme d'apport de fraîcheur pour la population de chaque fontaine et proposer un programme de travaux de réaménagement	2024	
Conforter la gestion raisonnée de las Canals (gestion raisonnée de l'eau, recharge de nappes) : poursuivre les investissements, partenariats avec les acteurs du territoire...	2024 et en continu	

2.2- « Économiser l'eau dans les bâtiments publics, pour l'entretien des voiries et stades, et intégrer cette question de l'eau dans les nouveaux espaces publics »

Le plan eau détaille également les actions mises en place dans les bâtiments et les nouvelles techniques d'entretien des stades et des voiries instaurées depuis 2023, avec une action exemplaire : la récupération des eaux des filtres de la piscine Moulin à vent réutilisées pour le nettoyage des voiries.

De nouvelles actions et études seront lancées dans le cadre du nouveau Plan climat 2024-2035. Par ailleurs, la Ville doit prendre toute sa place dans la compétence eau et assainissement qui a été transférée à PMM.

Intitulé des actions	Calendrier	Service pilote
Développer les solutions permettant de récupérer au maximum l'eau de pluie pour les espaces verts (fosses d'arbres connectées, arbres de pluie, noues,	En continu	DNAU/ DGPU

aménagement de type vertuo...), lorsque les solutions globales de désimperméabilisation ne sont pas possibles (cf. fiche action 1.2).		
S'impliquer dans l'étude de réutilisation des eaux de la Station d'épuration de Perpignan dans le cadre de la nouvelle DSP	2024/2025	DNAU
S'impliquer d'avantage dans la compétence eau/assainissement portée par PMM (suivre la DSP, demander des résultats en termes de détection des fuites et de réparation...)	En continu	DNAU
Lancer une réflexion sur le réaménagement de l'air de lavage des véhicules du CTM avec recyclage des eaux usées et réaliser les travaux	2025/2027	Parc auto
Renforcer le suivi de la télé relève des compteurs d'eau, afin de détecter les fuites plus précocement		DMPB
Réaliser des études de récupération des eaux pluviales sur les nouveaux bâtiments municipaux, les parkings et sur les nouvelles constructions afin d'utiliser cette eau pour arroser les potagers pédagogiques et espaces verts	En continu	DIVIL/ DMPB
Créer une unité de pompage et de stockage de 100 m3 permettant d'irriguer le Parc des Sports avec de l'eau brute issue de Las Canals et par ailleurs de récupérer les eaux de nettoyage des filtres de la piscine pour l'irrigation et le nettoyage des rues.	2024/2025	DGPB
Fermeture des douches des vestiaires des gymnases en cas d'alerte sécheresse (hors compétitions),	En continu	Sports
Installer des robinets temporisés et sécurisés sur toutes les douches des équipements sportifs	En continu	Sports
Lancer une étude pour mise en place d'un équipement de recyclage d'eau pour l'appoint des bassins de la piscine Arlette Franco. <i>(L'objectif est de recycler les eaux de lavage de filtre, les eaux prélevées par les analyseurs en ligne et celles issues de la déconcentration quand la fréquentation du bassin est importante. La démarche permettrait de pouvoir recycler en moyenne 1000 à 1500 m3 par an)</i>	2024/25	Régie esp. Aquat
Modifier les techniques d'entretiens des stades : - Renouveler le marché pour le suivi agronomique des terrains et un cycle de formation des agents sur cette thématique. - Garder des hauteurs de tonte plus haute lorsque les terrains ne sont plus utilisés pour faire baisser la température des sols ce qui influe sur les temps d'arrosage. <u>Pour mémoire actions déjà réalisées :</u> - pilotage de l'arrosage à distance (fait) - acquisition d'un appareil permettant de connaître l'hygrométrie du sol et ainsi d'ajuster les arrosages au strict nécessaire (fait) - Épandage d'engrais liquides = réduction des consommations d'eau par rapport aux engrais solides (dilution) (fait)	En continu	Sports
Et en cas d'arrêté sécheresse : - réduire le nombre de cycles d'arrosage des terrains : 1 cycle d'arrosage au lieu de 3 /nuit et 1j/2 au lieu de 6j/7j voir 7j/7, dans l'unique but de conserver un couvert végétal sur les terrains (réduction de 50% des apports par rapport à l'année 2022).	En continu	Sport
Remplacer progressivement les pelouses des stades par des variétés plus résistantes à la sécheresse ou des pelouses artificielles (poursuite des tests réalisés) et étudier la possibilité d'un arrosage en eau brute	En continu	
Réduire l'utilisation de l'eau pour le nettoyage des voiries , la moduler en cas d'alerte sécheresse et utiliser au maximum de l'eau brute ou de l'eau recyclée	En continu	



Objectif stratégique 3

Transformer durablement la Ville et préparer l'avenir

Quelques actions réalisées et en cours



Plus de 14 000 arbres plantés depuis 2020 dont plus de 3000 arbres et 11 000 plants forestiers. Ici les enfants participent à la création d'une nouvelle forêt urbaine sur le quartier prioritaire du Vernet.



Le dispositif TAPAJ mis en place dans le cadre du NPNRU est un dispositif de réinsertion pour les jeunes en errance.



La Ville impose le ravalement obligatoire des façades en centre-ville et apporte une aide pouvant aller jusqu'à 40%, ci-contre, un exemple de façade avant et après travaux.



Opération de restauration immobilière (réalisation de travaux et vente d'immeuble).

La Ville a mis en place un permis de louer afin de garantir la décence des logements sur le marché de la location.

3.1- « Renforcer la résilience des programmes NPNRU - Champ de Mars/Diaz/Vernet et quartiers prioritaires »

Trois quartiers prioritaires de Perpignan font l'objet d'un vaste programme de rénovation : le Centre historique, le Champ de Mars, et la Diagonale du Vernet. Des financements importants, de la Ville, de l'Agence nationale de rénovation urbaine et de divers autres partenaires sont mobilisés pour revitaliser ces quartiers, rénover l'habitat, réaliser des équipements structurants, améliorer l'aménagement des espaces publics avec en toile de fond l'amélioration du cadre de vie, la production de logements adaptés et performants et le renforcement de la participation citoyenne.

À noter, Perpignan souhaite renforcer la place de la nature dans les quartiers de rénovation urbaine. Elle est d'ailleurs lauréate de deux appels à candidature « Quartiers Résilients » et « Quartiers Fertiles » (voir objectif stratégique 1).

Intitulé des actions	Calendrier	Service pilote
Créer 12 maisons de ville sur le quartier Diaz intégrant un volet important lié à l'écoulement des eaux, limitant l'imperméabilisation des sols	2025	NPNRU
Construire un bâtiment "éco-conçu" pour accueillir la médiathèque et l'espace adolescence et jeunesse et un parking naturel drainant	2024	
Réhabiliter 592 logements par l'ESH sur le champ de mars : isolation thermique par l'extérieur et raccordement potentiel au réseau de chaleur	2025	
Développer un dispositif important de concertation et participation des habitants : instauration de cycles de plénières, diagnostics en marchant et groupes de travail tous les trimestres + suivi d'un programme d'animations	En continu	Politique de la Ville
Mettre en œuvre l'axe dédié à la Transition énergétique et écologique du contrat Ville 2024-30 et suivre chaque année le nombre d'actions et le contenu proposé	2024-2030	

3.2- « Mettre en œuvre le projet quartier résilient sur le NPNRU – St-Jacques »

Intitulé des actions	Calendrier	Service pilote
Mettre en œuvre une démarche d'économie circulaire et réutilisation des matériaux avec la SPL sur les 4 îlots démolis/reconstruits (réutilisation des éléments remarquables et des matériaux en circuit court)	2024	NPNRU
Mettre en œuvre le projet de logements performants sur l'îlot Puig	2024	
Réaliser la requalification et piétonisation d'un axe structurant en centre-ville (situé entre la place du Pont d'en Vestit et la place Cassanyes Saint-Jacques)	2024	
Lancer l'étude autour des savoirs locaux en vue de la création d'entreprises d'artisanat	2025	Politique de la Ville
Développer un dispositif important de concertation et participation des habitants au projet Saint-Jacques : instauration de cycle de plénière, diagnostic en marchant et groupes de travail tous les trimestres + un programme d'animations	En continu	
Mettre en œuvre la redynamisation commerciale de la rue des augustins : restructuration des cellules commerciales ; création d'une SEM publique pour gérer ces cellules commerciales, recrutement d'un manager de centre-ville et mise en place d'aides à la réhabilitation des immeubles incluant le local commercial (inclus dans l'OPAH-RU)	2024 puis en continu	office du commerce

3.3- « Formaliser une nouvelle politique municipale de l'habitat »

La compétence en matière d'équilibre social de l'habitat relève de la Communauté urbaine mais la commune reste l'échelon essentiel de proximité et dispose d'une bonne connaissance du terrain. La Ville de Perpignan a conservé jusqu'à présent une intervention forte sur les Opérations Programmées d'Amélioration de l'Habitat et les actions de résorption de l'Habitat insalubre, notamment en centre-ville où le taux de vacance et de précarité énergétique sont importants.

Certains dispositifs arrivant à échéance, il convient aujourd'hui de se réinterroger sur la stratégie de la nouvelle politique de l'habitat municipale et sur les outils et actions à mettre en œuvre notamment afin de répondre à l'enjeu des copropriétés fragiles ou dégradées.

Intitulé des actions	Calendrier	Service pilote
Définir la vision, l'ambition, la stratégie et les outils de mise en œuvre de la nouvelle politique municipale de l'habitat	2024-2025	Direction habitat
Lancer un diagnostic du marché immobilier (pour connaître l'état du stock de logement, la typologie des logements et des habitants existants, les besoins des habitants potentiels...) et définir des propositions d'évolutions par quartier	2024-2025	

3.4- « Soutenir la rénovation énergétique de l'habitat privé »

Intitulé des actions	Calendrier	Service pilote
Poursuivre les aides à l'habitat privé sur l'OPAHRU centre-ville, réaliser l'évaluation et définir un nouveau dispositif après 2025	2024-2025	Direction habitat
Poursuivre les aides à l'habitat privé sur les 5 faubourgs en fonction de l'évolution des dispositifs ANAH et PMM	2024	Direction habitat
Poursuivre les aides Ville dans le cadre du PIG en fonction de l'évolution des dispositifs ANAH et PMM	2024	
Développer un Plan de communication pour mieux informer la population des aides à l'habitat privés (faubourgs, PIG, OPAH-RU centre-ville...) et former les personnes en contact du public (accueil mairies de quartiers, aides à domicile du CCAS...).	2024-2025	
Rédiger une charte résidentielle de la réhabilitation du Parc privé existant permettant l'adaptation des bâtiments au Changement Climatique, tout en intégrant la préservation du patrimoine	2025	

3.5- « Soutenir les copropriétés fragiles ou dégradées et aider les habitants en situation de précarité »

Intitulé des actions	Calendrier	Service pilote
Mettre en place des dispositifs de redressement/ de veille adaptés aux copropriétés dégradées : copropriété des Oiseaux, Bellevue, Baléares Rois de Majorques...	2024 – 2025-2026	Direction habitat
Soutenir les copropriétés fragiles dans le cadre de l'OPAH-RU : mise en place d'ateliers d'accompagnement	2024 - 2025	

Pérenniser les aides accordées aux associations qui accompagnent les personnes en difficulté	Chaque année	Politique de la Ville
Pérenniser les chèques « eau », les aides alimentaires et le secours d'urgence pour les personnes en précarité et faire un bilan annuel	Chaque année	CCAS

3.6- « Lutter contre la vacance, l'habitat indigne et les passoires énergétiques »

Intitulé des actions	Calendrier	Service pilote
Définir la stratégie et les outils de remise sur le marché des logements vacants (vacances structurelles). Habitat indigne (arrêt d'insalubrité), déclaration d'intention d'aliéné (DIA), refus de permis de louer : dispositifs qui permettent d'améliorer le repérage et de cibler ces logements en terme d'accompagnement pour les amener vers les travaux subventionnés de rénovation + relancer l'animation via un prestataire	2024	Direction habitat
Expérimenter le permis de diviser sur 2 quartiers du centre historique	2025-2026	
Repérer les passoires énergétiques via la caméra thermique et présenter les aides	2024-2025	
Poursuivre les échanges avec les partenaires sur la précarité énergétique dans le cadre du comité de lutte contre l'habitat indigne du centre-ville + utilisation d'histologe	2024-2025-2026	

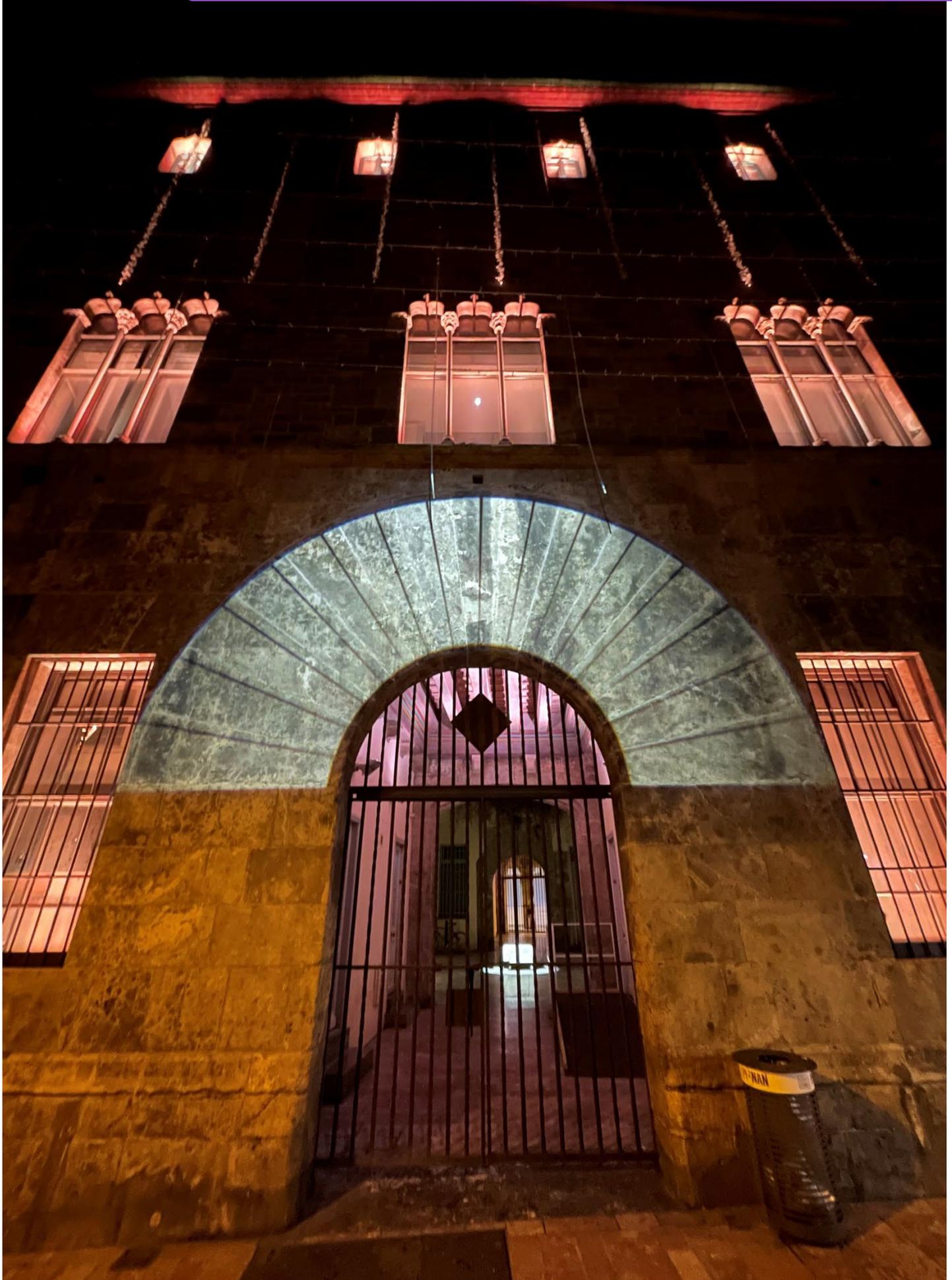
3.7- « Requalifier le parc social des bailleurs et le parc privé de la Ville »

Intitulé des actions	Calendrier	Service pilote
Mettre en œuvre un programme de réhabilitations lourdes du parc de logements appartenant à la Ville	2024 -2026	Direction habitat
Conforter le Fonds d'Aide au Logement Social FALS 2 : aide à la production de logements sociaux + Aide à la réhabilitation d'immeubles appartenant à des bailleurs sociaux	2024-2026	

3.8- « Systématiser l'approche environnementale de l'urbanisme et des espaces publics »

Intitulé des actions	Calendrier	Service pilote
Mettre en place un comité technique de suivi et de validation des gros projets urbains avec l'objectif de renforcer la transversalité et d'évaluer en amont, chaque projet à l'aune de ses impacts sur le climat (environnement, mobilité, cadre de vie, sobriété, adaptabilité).	2025	DGST
Faire évoluer la Grille d'analyse environnementale des projets urbains (intégrer un volet adaptation et un système de notation à point) ; intégrer cette grille en amont dans les CTP de maîtrise d'œuvre et faire un suivi de son application	2025	DGPU

Se doter d'un guide de l'aménagement durable et du cadre de vie qui se substituera au Guide d'Aménagement Durable et réaliser une sensibilisation des acteurs de l'immobilier pour accompagner son appropriation et suivre son application, l'annexer au PLU et au cahier des charges de cession de terrains et former les instructeurs	2024/2025	DAUSC
Poursuivre les réunions AVP avec les promoteurs pour aller vers des opérations d'aménagement plus durables	En continu	
Faire évoluer le contenu des missions et la récurrence de la commission stratégie foncière et urbaine	2024	
Définir les zones d'accélération des Enr sur Perpignan et par ailleurs développer plus spécifiquement une stratégie municipale pour encadrer le développement du Photovoltaïque au sol (étude paysagère, co-construction).	2024	
Lancer les études urbaines de l'avenue de Prades et de l'avenue Dalbiez	2024	
Rédiger un guide stratégique d'implantation des points de collecte des déchets	2025	
Conduire les études réglementaires de suivi du Zan et mener dans ce cadre les études de renaturation	2024/2025	
Suivre les études Saint-Charles 2040 et participer aux groupes de travail.	2025	Perpignan 2035



Objectif stratégique 4

Être une Administration écoresponsable

Quelques actions réalisées et en cours



La Ville privilégie le solaire en autoconsommation – ici le préau solaire de l'école Simon Boussiron installé en 2022



Des travaux d'isolation des serveurs informatiques ont permis de réduire de 86% le volume à climatiser et de diminuer la consommation énergétique de 45%



Avec son nouveau programme de rénovation, fin 2025, la ville aura optimisé 50% de son parc d'éclairage public et réduit sa consommation de 65%



6 bâtiments raccordés en 2022 et 10 nouveaux bâtiments municipaux raccordés au réseau de chaleur en 2024 : une énergie vertueuse, issue à 85 % de la combustion des déchets

4.1- « Réduire les consommations énergétiques et optimiser la performance du patrimoine bâti et de l'éclairage public »

La ville compte aujourd'hui plus de 250 bâtiments et un parc de 21 500 lampadaires, réduire la consommation énergétique pour limiter l'impact des hausses de l'énergie sur le budget est un enjeu majeur. Pour cela, la Ville a décidé de se faire accompagner pour définir une stratégie ambitieuse de réduction des consommations d'énergie de son patrimoine à l'horizon 2030 et 2050 conformément au décret tertiaire. Elle va parallèlement lancer des audits et acquérir de nouveaux outils de suivi et de gestion.

Intitulé des actions	Calendrier	Service pilote
Formaliser une stratégie de réduction des consommations du patrimoine à 2030 et 2050 conformément au décret tertiaire : se faire accompagner par un BE afin de définir une trajectoire et des cibles, un rythme de rénovation et des cibles de performance à atteindre	2024-2025	DMPB
Lancer un programme d'audits ciblant les bâtiments les plus consommateurs et qui ont les ratios au M ² les plus défavorables	2024-2025	
Un certain nombre d'outils et de suivi devront aussi être mis en place ou renforcés : <ul style="list-style-type: none"> ✓ Suivre la mise en place du décret tertiaire ✓ Acquérir un logiciel de suivi des bâtiments (travaux, investissements, exploitation, carnet de santé et cout global) ✓ Réaliser un bilan annuel d'évolution des consommations et un reporting aux directions concernées et au DGST ✓ Faire un bilan du déploiement du système de suivi des consommations et étudier les moyens nécessaires pour la poursuite avec un équivalent alternatif ✓ Déployer des systèmes de Gestion Technique du Bâtiment (GTB) classe A ou B ✓ Poursuivre le déploiement des détecteurs de présence dans les bâtiments et remplacer les éclairages par de la LED ✓ Déployer des horloges sur extracteurs d'air dans les bâtiments pour coupure de nuit en hiver et déclenchement forcé en été (Plan sobriété et confort été) 	2024 et en continu	
Relancer un Contrat de Performance Énergétique sur les installations de chaud et de froid (ajouter les PAC et climatisation) et faire un suivi trimestriel voire mensuel	2025	
Réaliser un diagnostic éclairage de l'ensemble des structures sportives (salles, gymnases) et définir un plan lumière pour le passage en leds des structures sportives et le mettre en œuvre	2025	Sports
Ajouter un paragraphe sur l'obligation de produire les factures d'énergie et d'eau de l'année N-1, dans le dossier de demande de mise à disposition de locaux des associations sportives et mettre en place un suivi annuel des consommations des associations (Pour mémoire, les bâtiments ville de + de 1000 m ² utilisés par les associations sont aussi soumis au décret tertiaire, la ville a donc besoin de connaître les consommations).	2025 et en continu	Sports

4.2- « Poursuivre le développement des énergies renouvelables »

La Ville poursuit aussi le développement du solaire sur ses bâtiments et bientôt sur les parkings publics en privilégiant l'autoconsommation qui permet de réduire la facture d'électricité en consommant l'énergie produite directement par les bâtiments municipaux.

Intitulé des actions	Calendrier	Service pilote
Définir une stratégie de développement des ENR sur le patrimoine bâti de la ville (étude de potentiel) et proposer un plan d'actions à la PPI	2024/25	DMPB
Définir une Stratégie de développement du photovoltaïque sur les parkings publics de plus de 1500m² et faire les dossiers de dérogation pour les autres	2024/25	DIVIM/ DMPB
Raccorder les bâtiments publics au réseau de chaleur urbain en fonction du tracé	2024	DMPB
Réfléchir à un projet d'énergie renouvelable en financement participatif citoyen	2025/26	
Réfléchir à l'intégration d'un lot dédié électricité verte dans le marché de fourniture d'électricité	2025	

4.3- « Formaliser puis généraliser les approches en coût Global et les Analyses de Cycle de Vie pour les nouveaux projets »

L'enjeu c'est aussi de construire de nouveaux bâtiments performants et de s'assurer de cette performance par exemple en engageant la maîtrise d'œuvre sur les économies d'énergie, pendant 2 ans à compter de la livraison ou en expérimentant le commissionnement.

Intitulé des actions	Calendrier	Service pilote
Intégrer dans les CCTP de maîtrise d'œuvre une clause qui engage la maîtrise d'œuvre sur les économies d'énergies	2025	DGPB
Mettre en place une collaboration régulière avec le service bâtiment pour travailler sur les retours d'expérience de coûts d'entretien, maintenance, gros renouvellement et de consommation énergétique	2024	
Intégrer dans tous les projets des objectifs de performance et un suivi sur 2 ans minimum pour vérifier l'atteinte des objectifs de performance après réception	2025/2026	
Travailler sur le commissionnement : au moins une opération pilote dans les 4 ans	2025	
Mettre à jour le cahier de prescriptions techniques environnementales en lien avec la RE2020 et les coûts et prescriptions de gestion et maintenance souhaités par la ville, suivre son application	2025/2026	

4.4- « Plan de rénovation de l'éclairage public »

Après un premier programme engagé en 2009, la Ville souhaite aujourd'hui accélérer la modernisation de son éclairage public. Grâce à ce plan de rénovation la Ville va optimiser 50% de son parc et réduire sa consommation de 65%. Elle continuera également à mieux intégrer la question de l'éclairage dans les projets urbains sur la base des besoins réels, dans un souci de limiter les pollutions lumineuses et l'éclairage à ce qui est nécessaire, tout en réduisant consommations énergétiques.

Intitulé des actions	Calendrier	Service pilote
Plan de modernisation LED de l'Éclairage Public > 5000 points lumineux remplacés par des LED programmables (3,5 M€)	2024-2027	DIVIM

Développer une gestion énergétique au point lumineux sur les principaux points lumineux (environ 1000 concernés) - passer d'une gestion à l'armoire à une gestion au point lumineux pour réduire encore les puissances des plages horaires.	2024-2028	DIVIM
Déployer l'éclairage à la demande (détecteurs de présence) pour les parcs et jardins et pistes cyclables, suivant les programmes de rénovation	2025-2028	

4.5- « Déployer une commande publique Durable et construire le budget vert »

Comme tout acheteur public dont le volume annuel d'achats excède 50 millions d'euros (loi Climat et Résilience) la Ville de Perpignan doit élaborer un Schéma de Promotion des Achats Publics Socialement et Écologiquement Responsables (SPASER). Il s'agit de définir et d'adopter les objectifs que la Ville se fixe pour réduire les impacts environnementaux des produits et services qu'elle achète. Le SPASER définira les typologies de marchés et d'achats concernés, puis les clauses et les critères qui peuvent être insérés. A horizon 2026, tous les marchés municipaux devront avoir une clause ou un critère. Cette nouvelle stratégie nécessitera d'adapter les processus, les méthodes et les outils des services en charge de la commande publique, des achats, du budget et des finances. Un plan de formation des agents sera in fine mis en place pour les former à la démarche et aux nouveaux outils.

La Ville s'engage à élaborer son Budget vert comme l'y oblige la réglementation. Si elle dispose déjà de lignes budgétaires dédiée au Plan climat et au label CAE, l'objectif de cette action est de présenter chaque année la part des budgets d'investissement (PPI) et de fonctionnement de la Ville au regard de leur contribution (actions, moyens) et de leurs impacts sur les objectifs de transition écologique et énergétique municipaux. Ce travail se fera de façon concomitante avec le label CAE et l'élaboration du rapport développement durable.

Intitulé des actions	Calendrier	Service pilote
Élaborer et délibérer le Spaser (grands axes de la politique achats), conformément à la réglementation	2024	DCPPA
Organiser de façon régulière, des matinées de formation sur des thématiques diverses de la commande publique (révision des prix, application des pénalités, computation des seuils, choix et pondération des critères...)	2024 et en continu	
Transformer le Guide des marchés en Guide le commande publique durable	2026	
Réaliser chaque année une cartographie des achats et achats durables et suivre son évolution, notamment les marchés en lien avec la TEE	2024 et en continu	
Mettre en place une procédure pour vérifier l'opportunité de l'achat et rationaliser les références qu'il est possible de commander directement au magasin (fournitures de bureau, outillage, produits entretien...). Mettre en place des processus de validation de l'achat afin de questionner l'opportunité de l'achat avant de s'interroger sur les modalités et de procéder à l'acquisition	2024	
Ajouter systématiquement un lot dédié au réemploi et à la réutilisation pour les marchés de fournitures qui le permettent et développer une logique de réparation, d'acquisition de matériel d'occasion ou de recours à une filière de recyclage (obligation légale)	2025 - 2026	
Développer l'économie circulaire en donnant une seconde vie aux équipements réformés dans l'objectif de les revendre	2025 - 2026	
S'interroger systématiquement sur la possibilité de réserver des marchés ou des lots aux Entreprises Adaptées, ESAT, ESS	En cours	
Généraliser les clauses d'insertion dans les marchés de maîtrise d'œuvre et de services	En cours	
Généraliser les clauses environnementales, développer et systématiser les critères de jugement des offres relatifs à la performance environnementale avec une pondération minimale de 15%	2025	
Intégrer des spécifications techniques relatives au développement durable dans les cahiers des charges ou conditions d'exécution	2025	
Participer au réseau RES'OCC et à la plateforme « RAPIDD »	2024	
Construire un budget vert , une feuille de route de mise en œuvre et sensibiliser les élus et services	2025	

4.6- « Élaborer la stratégie numérique responsable de Perpignan »

Pour préparer les échéances de la loi REEN sur le numérique responsable, la Direction du numérique a lancé, en 2023, la réalisation conjointe du bilan carbone du parc numérique de la Ville de Perpignan et de la Communauté Urbaine. Cette évaluation quantitative s'est accompagnée d'un diagnostic des usages pour mieux comprendre les comportements (des utilisateurs et des équipements) et pour mieux identifier les leviers d'amélioration. Il s'agit maintenant de définir et de décliner cette stratégie en actions en capitalisant sur l'existant (dématérialisation des procédures, développement des services en ligne, critères d'achats environnementaux, optimisation énergétique des salles serveurs, ...).

Intitulé des actions	Calendrier	Service pilote
Lancer une grande action de sensibilisation et de sensibilisation auprès des agents	2024/2025	DN
Décliner un programme d'actions d'optimisation de la stratégie numérique et le valider en Conseil Municipal	2024/2025	
Déployer un test de la Gestion Électronique des Données (GED), des outils de travail collaboratifs, et de l'archivage sur 5 directions d'ici fin 2025 (recenser les documents, catégoriser les métadonnées, stockage-partage, cryptage, formation, portail documentaire accessible en situation de mobilité) pour ensuite la décliner sur l'ensemble de la collectivité + nouvelle politique d'impression à définir	2025/26	
Déployer le logiciel Opus et former les agents	2024/2025	
Poursuivre le développement des services en ligne aux usagers et sensibiliser les habitants aux usages du numérique durable	2024/2025	

4.7- « Plan de sobriété et d'optimisation du parc roulant »

La Ville réalise chaque année le bilan de sa flotte de véhicules et des consommations attenantes. Celles-ci représentent une part importante du poste transport du bilan carbone des services municipaux. Elles représentent aussi un poste fortement exposé aux augmentations du prix des énergies. S'ajoute à cela les objectifs nationaux de conversion des flottes publiques de véhicules et les nouvelles réglementations (conversion du parc roulant à l'électrique, ZFE, PREPA, ...). La Ville souhaite formaliser sa nouvelle stratégie interne des mobilités pour mieux optimiser la gestion de sa flotte de véhicules, réduire ses impacts environnementaux et budgétaires, et encourager les agents à adopter des pratiques différentes pour leurs déplacements pendulaires et leurs déplacements professionnels.

Intitulé des actions	Calendrier	Service pilote
Accélérer la conversion de la flotte : 30% de véhicules achetés à faibles émissions et suivi des consommations et des usages	2024 et en continu	Parc Auto
Mettre en place une politique achat conforme à la loi AGEC (suivi des % annuel), pièces de réemploi, véhicules verts) acquisition de biens issus du réemploi ou de la réutilisation ou intégrant les matières (entre 20 et 40%) > sur l'ensemble des achats 20% minimum doivent être issus du réemploi ou de la réutilisation ou intégrant les matières recyclées.	2024 et en continu	
Former un nouveau formateur Eco-conduite et relancer des formations pour les agents	2025	
Mettre en place un contrôle mensuel des consommations de carburants , avec un reporting aux directions sur les surconsommations	2024 et en continu	

Diminuer et optimiser la flotte de véhicules : - 1 ^e étape : Mise en place d'un test de véhicules d'autopartage interne (pool) et de géolocalisation au parking Rabelais - extension progressive des pools de véhicules à l'ensemble de la collectivité, avec un objectif de diminution du nombre de véhicules en fonction des usages et des KM réellement parcourus	2024-2028	
--	-----------	--

4.8- « Améliorer la collecte sélective des déchets au sein de la collectivité et sur le territoire »

La nouvelle équipe municipale a souhaité, dès le début du mandat, amplifier significativement les actions pour améliorer la propreté urbaine (renforcement des équipes, nouvelle organisation...) qui aujourd'hui portent leurs fruits. La Ville souhaite poursuivre en soutenant toutes les initiatives concourant à accompagner plus activement la collecte sélective de tous les déchets : mégots, papier, verre... Elle s'associera aux acteurs compétents comme PMM et le SYDETOM, et soutiendra les initiatives des acteurs locaux dès lors que des actions permettront de prévenir la production de déchets, d'améliorer la qualité du tri et de préserver la propreté de la Ville.

Intitulé des actions	Calendrier	Service pilote
Contractualiser avec Alcome , déployer les cendriers de rue, mettre en place une Collecte des mégots, mener des actions de sensibilisation, suivi des verbalisations..	2024 et en continu	MTEDD/ DPU
Étudier le déploiement progressif des corbeilles bi-flux	2024/26	DPU
Mettre en place une collecte du papier dans les services	2025	MTEDD
Poursuivre et déployer la collecte des cartouches dans les services	En continu	
Mettre en place une collecte des stylos auprès des écoles et des services de la Ville	2024 et en continu	
Mettre en place des points de collecte des cartouches d'encre et des bouchons de liège pour les habitants afin de financer des actions de soutien aux personnes en précarité et des plantations d'arbres	2025	MTEDD/ CCI/ DPU
Accompagner PMM dans le déploiement de Clink sur la commune et des modes de collecte douces sur le centre-ville	2024 et en continu	PMM/DPU /DIVIM

4.9- « Encourager les pratiques écoresponsables et renforcer la gouvernance liée à la transition écologique »

L'engagement des services de la Ville dans le Plan climat et dans la démarche de labellisation « Territoire Engagé Transition Écologique – Label Climat Air Energie » (ex Cit'ergie) est réel et constant avec une très bonne appropriation et participation soulignée par le conseiller CAE. Il y a une vraie culture du développement durable dans les services municipaux et la direction générale des services en a fait une priorité de son Projet d'administration. La Ville souhaite poursuivre la dynamique engagée en valorisant les bonnes pratiques des services et l'engagement des agents référents, et par ailleurs, renforcer les actions de sensibilisation interne et les formations métier.

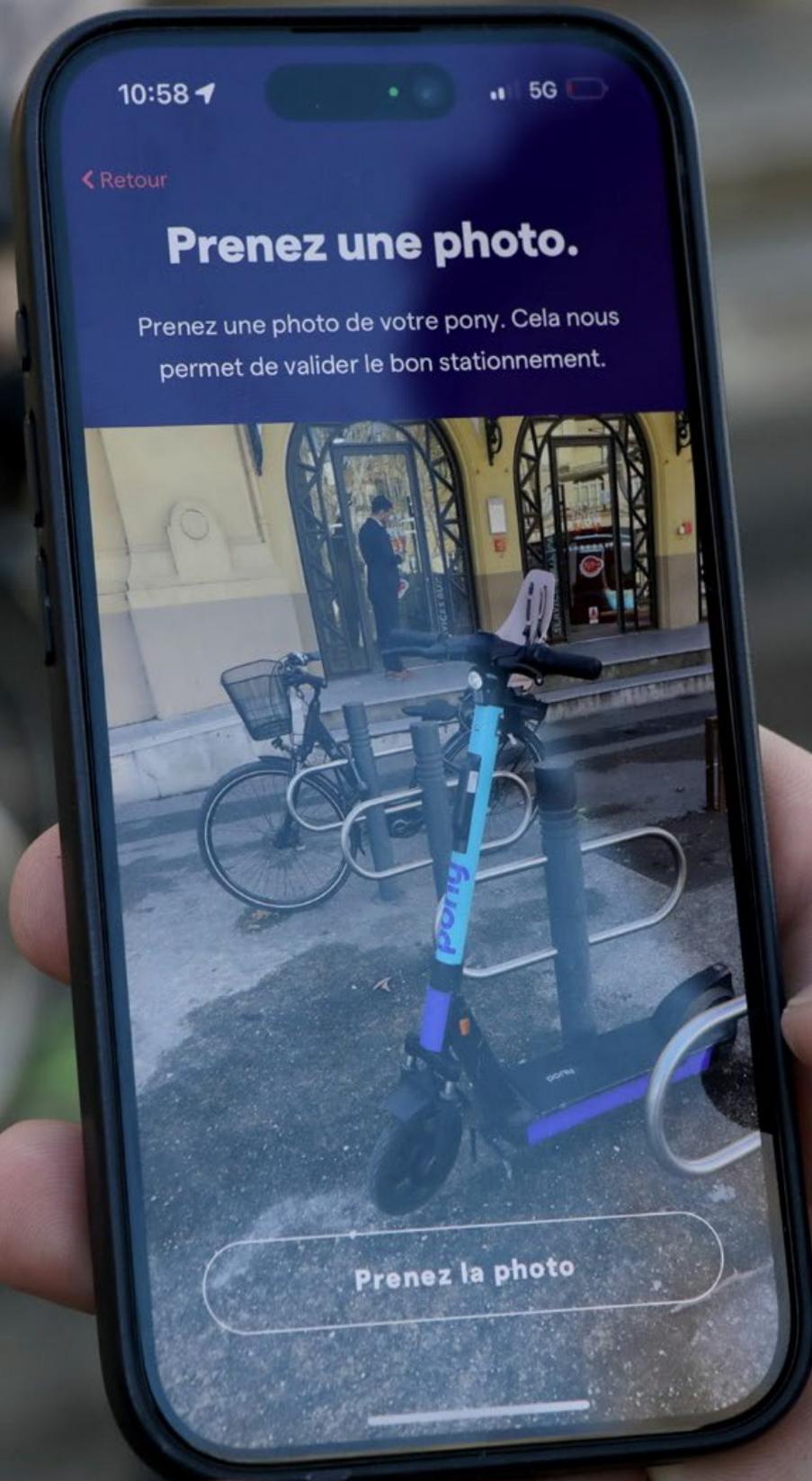
Intitulé des actions	Calendrier	Service pilote
Faire vivre le projet d'Administration sur la base de 4 objectifs principaux : Renforcer la collaboration entre acteurs, adapter notre organisation pour être	En continu	DGS

plus performants, améliorer la qualité de vie professionnelle, être une administration écoresponsable		
Conforter l'engagement des agents dans la politique de transitions par l'inscription d'une mention " référent plan climat " dans les fiches de poste	2025 et en continu	MTEDD/ DRH
Promouvoir les bonnes pratiques des services dans la communication interne	En continu	DRH/ Com interne
Mettre en place des actions de sensibilisation interne en lien avec le plan climat lors de la semaine européenne du Développement Durable (fin sept/début oct) <i>Il s'agira de mettre en valeur les actions exemplaires et concrètes menées par les services avec des visites de terrain, en privilégiant notamment les thématiques de l'eau et les économies d'énergie. 1 ou 2 actions chaque année.</i>	2025	MTEDD
Organiser les formations métiers construites sur-mesure , en fonction des besoins des services, des nouvelles réglementations... et produire un bilan annuel avec des statistiques. <i>Exemples de thématiques : rénovation énergétique, réemploi de matériaux, énergies renouvelables, biodiversité, gestion de l'eau, choix des essences, protection biologique intégrée, réparation du matériel électrique, gestion différenciée, gestion des vivaces, végétalisation des toitures, commande publique, qualité de l'air...</i>	En continu	DRH
Mettre en place un réseau d'agents "écoresponsables" (agents volontaires) au sein de chaque direction, former ces agents et animer le réseau. <i>Leur rôle : être un relai des éco-gestes dans le service, répondre aux questions des agents sur les éco-gestes et faire remonter les interrogations et difficultés, assurer une veille sur les bonnes pratiques...</i>	2025 et en continu	MTEDD
Créer un kit de communication "éco-gestes" à afficher dans les tous bâtiments et sensibiliser en priorité sur une utilisation plus sobre de la ressource en eau. <i>Exemple : affiches rappelant les éco-gestes, achats d'autocollants à installer à proximité des robinets...</i>	2025	MTEDD/ Com interne
Faire un retour régulier des consommations aux Directions (énergie, eau) et réfléchir à l'idée d'un challenge de réduction des consommations par Direction	2025	DMPB /MTEDD
Lancer le Plan de déplacement Mobilité de l'employeur et dans ce cadre, réfléchir au forfait mobilité durable. (<i>Recrutement d'un BE et désignation d'un chef de projet</i>). <i>Travailler sur les déplacements professionnels en priorité (en rationalisant le nombre de véhicules, incitant à utiliser des pools de vélos électriques, ou le bus...), puis sur les déplacements domicile travail dans un second temps.</i>	2025	DGS
Pérenniser la sensibilisation des aides à domicile aux éco gestes (interviennent auprès de 900 personnes) et des bénéficiaires	En continu	CCAS
Réduire l'empreinte carbone de la communication : - réduction du nombre d'impression papier - Dématérialisation au maximum des supports - Usage de papiers recyclés...	En continu	Dir Com.
Réduire l'emprunte carbone de la Direction de la culture : - service lecture publique : prêt de liseuses avec possibilité de téléchargement, signature d'un contrat avec la poste afin que les postiers effectuent le transfert de livres entre bibliothèques du réseau (réduction des déplacements), - pôle muséal et service expositions : réutilisation et adaptation du matériel de muséographie et ateliers pédagogiques pour éviter l'achat ou la fabrication de nouveaux éléments - régie technique : le quartier ne bénéficiant pas de la collecte sélective, le service se charge après chaque événement important de transporter les éléments à recycler à la déchetterie (papiers, verres) ; suivi des consommations et anomalies... - charte éco-responsabilité des manifestations (notamment festival de l'eau et festival de musique sacré cf. axe 6)	En continu	Direction Culture
Animer la gouvernance interne du PCAET : copil, visites annuelles, suivi du tableau de bord et des indicateurs	En continu	MTEDD

4.10- « Exemplarité de l'Office du Tourisme »

L'office du tourisme est engagé depuis plusieurs années dans une démarche écoresponsable interne qu'elle souhaite encore renforcer. L'objectif du Plan climat est également d'accompagner la politique touristique pour qu'elle intègre plus fortement les questions environnementales et d'adaptation au changement climatique. Il s'agira de sensibiliser et de mobiliser les acteurs afin qu'ils s'engagent dans l'écoresponsabilité et qu'ils adaptent leurs services. Il s'agira aussi d'organiser l'écoute des acteurs du secteur face aux enjeux d'adaptation et d'atténuation, et d'améliorer leur connaissance des impacts à moyen et long terme sur le secteur en vue de dégager des solutions.

Intitulé des actions	Calendrier	Service pilote
Poursuivre la démarche écoresponsable interne de l'Office du Tourisme	En continu	OT
Participer au label Green destination piloté par PMM	2024/25	
Poursuivre la labellisation Tourisme et handicap (sur les 4 handicaps)	En continu	
Obtenir la labellisation qualité tourisme catégorie 1 de l'Office du Tourisme avant 2025	2025	
Travailler à un roadbook numérique personnalisé pour imprimer uniquement la documentation qui intéresse le voyageur (évite de donner trop de documents), développer des offres dématérialisées et les intégrées au City Pass.	2024/25	
Promouvoir les modes actifs sur le site de l'OT : possibilité de rechercher comment venir à Perpignan en train, bus, co-voiturage avec l'application Tictactrip...	2024	



Objectif stratégique 5

Se déplacer autrement

Quelques actions réalisées et en cours



Apaiser la circulation en cœur de ville sur un axe structurant situé entre la place du Pont d'en Vestit et la place Cassanyes – ici la place Rigaud réaménagée



Un couloir Bus et des cheminements piétons et vélos, rue Payra.



Travaux d'aménagement de la voie verte rue Courteline et quai de Hanovre en 2023



Le déploiement des bornes de recharge se poursuit – objectif 100 points de charge en 2025

5.1- « Planifier une mobilité plus durable »

Si la Ville n'a pas la compétence en matière de transports publics et en matière de planification qui sont deux compétences transférées à la Communauté Urbaine, elle a malgré tout un rôle stratégique à jouer à travers la gestion des espaces publics et de la voirie, le plan de circulation, le soutien à la marche à pied et à la pratique cyclable. Au cours des dernières années, la Ville a beaucoup travaillé sur la piétonisation du centre-ville, sur l'apaisement général de la circulation, sur la végétalisation des espaces publics et sur l'aménagement de voies pour les vélos. Ces différents leviers continueront d'être activés avec une volonté plus forte d'agir sur la promotion des modes de déplacement alternatifs à la voiture individuelle en direct et avec les acteurs compétents.

Intitulé des actions	Calendrier	Service pilote
Rédiger un Plan local de déplacement et le valider en Conseil Municipal : présentant les lignes directrices de la mobilité et l'offre de mobilité alternative à Perpignan, stationnement ... déclinant un plan d'actions, une programmation, un suivi...	2025	DIVIM
Multiplier les comptages routiers et vélos et développer une méthode pour estimer et mesurer l'évolution de l'usage des infrastructures : pour pallier l'absence de part modale et d'enquêtes ménages-déplacements qui sont de compétence de la Communauté Urbaine	En continu	
Finaliser le Plan de piétonisation et l'accessibilité PMR du grand centre-ville (résorption des points noirs)	2025	
Développer un Plan stratégique Piéton sur le reste de la Ville et un plan de mise en sécurité des traversées piétonnes (cône de visibilité à 5 m)	2026	
Réaliser un diagnostic d'accessibilité (piétons, vélos et apaisement du trafic) des écoles et déclinier un plan d'actions L'idée est d'engager à terme une réflexion sur les rues scolaires. Traiter 15 écoles en 10 ans - Plan vert école -	2025	
Déployer le schéma IRVE (30 en 2024, objectif 100 points de charge en 2025)	2024-2025	
Créer un observatoire des déplacements	2024	
Collaborer avec PMM au déploiement de la ZFE	2024-25	

5.2- « Apaiser l'espace public et la circulation pour favoriser les mobilités actives (Vélos, marche, transport en communs) »

La volonté des élus est d'apaiser la circulation et de favoriser un partage plus harmonieux de l'espace public au profit des piétons et des cyclistes. Le travail au sein des équipes municipales s'est progressivement réorganisé pour que de la définition des projets urbains et des programmes de travaux puissent conjuguer bien en amont urbanisme durable, rénovation, végétalisation, trafic, modes actifs, risques urbains... L'objectif est la Ville apaisée et l'amélioration du cadre de vie.

L'impulsion donnée au vélo va se poursuivre avec l'amélioration du réseau cyclable, de nouveaux moyens et de nouveaux outils.

Intitulé des actions	Calendrier	Service pilote
Finaliser le schéma directeur « des mobilités actives » (cycles et nouveaux moyens de mobilité) cohérent avec celui de PMM et CD66	2024	

Recruter un chargé de mission « mobilités actives » pour finaliser le schéma directeur et mettre en œuvre le maillage cyclable	2024	DIVIM
Poursuivre le maillage cyclable sur la Ville (Grands projets cyclables) : Liaison cyclable de la basse / Aménagement de pistes cyclables dans les jardins de Saint-Jacques / accès à l'hôpital...	2024-2026	
Développer les équipements et services en faveur du vélo : application vélo, Box et stationnements sécurisés Vélos, création d'espaces dédiés aux 2 roues et réflexion autour de la création d'une station centrale protégée et sécurisée	2024-2026	
Développer un écosystème numérique en faveur de la mobilité active (Mobility As A Service) : application, paiement, stationnement, disponibilité des vélos...	2025	
Renforcer la visibilité des zones 30 et les développer avec la volonté à terme de passer toute la ville en zone 30.	2024-2025	
Développer un programme d'équipements permettant de limiter la vitesse des véhicules (chicanes, ralentisseurs...)	2024-2026	
Renouveler le label ville prudente (viser 3 et 4 cœurs)	2024	
Étendre la piétonisation (quai Vauban, Sadi Carnot)	2025	DIVIM
Équiper les écoles volontaires de racks vélos et trottinettes et réfléchir au moyen d'équiper les structures administratives et culturelles de parking vélos sécurisés à proximité - Plan vert école -	En continu	
Conforter les échanges avec les associations de handicap (commission annuelle et visites de terrain) pour améliorer l'accessibilité de tous	En continu	
Mettre en place un pool de vélos électriques pour les agents de la Ville par le parc auto ou négocier des abonnements avec la société qui dispose du contrat de vélos en libre services	2024	
Soutenir financièrement la création d'une Maison du vélo en centre-ville par la Communauté Urbaine (espaces techniques partagés, vente, réparation, production, formation et insertion de jeunes travailleurs)	2025/26	

5.3- « Déployer les outils numériques (SMART CITY) au service des mobilités actives »

Il s'agit de déployer les outils numériques au service des mobilités actives

Intitulé des actions	Calendrier	Service pilote
Développer le jalonnement dynamique des parkings en ouvrage et sur la voirie , les panneaux à affichage variable et les infos trafic,	2024-2025	DIVIM
Optimiser l'hyperviseur pour le faire évoluer vers de nouveaux services de gestion de la mobilité et du stationnement (plus automatique qu'aujourd'hui)	2024	
Développer le système d'information voyageur et prioriser les bus et modes doux aux carrefours à feux	2024-2025	

5.4- « Poursuivre une politique de stationnement incitant aux mobilités actives »

Le stationnement n'est pas qu'une offre de service, c'est aussi un outil de régulation des déplacements motorisés. L'offre de stationnement sur le territoire est composée d'un parc public (stationnement en voirie et dans les parkings en ouvrage) et d'un parc privé (logements, tertiaire). La Ville souhaite se doter d'une vision globale du stationnement permettant de limiter les besoins (développer des parkings relais et de dissuasion d'entrée de ville, connectivité aux TC, mutualisation de parkings privés, ...), de rendre cohérente l'offre existante entre stationnement de surface et stationnement en ouvrage, ou encore de rendre cohérente l'offre

de stationnement avec les besoins d'autres modes de déplacements (marche, vélo, TC, voiture partagée...).

Intitulé des actions	Calendrier	Service pilote
Réaliser une étude stratégique de stationnement et d'aménagement de parcs relais aux entrées de Ville	2024	DIVIM
Développer l'aménagement de Parkings relais (Poncin, palais des expos...)	2025	
Lancer une réflexion sur une stratégie "livraison et dernier KM "	2025-2026	
Étendre les zones de stationnement payantes et favoriser la rotation des véhicules	2027	

5.5- « Proposer des offres touristiques en lien avec les mobilités durables »

Penser la mobilité, c'est penser la mobilité du quotidien, mais aussi celle induit par l'attractivité touristique de Perpignan et de sa région. Il s'agira de repenser la manière de sensibiliser les visiteurs, de développer des offres touristiques alternatives ou encore de promouvoir les bonnes pratiques des acteurs touristiques engagés.

Intitulé des actions	Calendrier	Service pilote
Élaborer un produit touristique "packagé à vélo" à proposer aux prescripteurs touristiques	2025	OT
Construire un séjour touristique à Perpignan sans ma voiture	2025	
Poursuivre la labellisation OT Accueil Vélo (kit réparation, possibilité de remplir les gourdes et fourniture d'une liste d'hébergements labellisés, rack stationnement à proximité)	En continu	
Collaborer avec PMM dans la démarche « Office de tourisme de la mobilité »	2024	

Chaque année la fête de la nature accueille plus de 5 000 visiteurs

fête de la
nature

PARC SANT VICENS DE 10H00 À 18H00

MARCHÉ AUX PLANTES
ET PRODUITS BIO

ANIMATIONS LUDIQUES
ET PÉDAGOGIQUES

VISITES GUIDÉES

RESTAURATION BIO

toutes les activités sur
mairie-perpignan.fr

GRATUIT

FÊTE
DE LA
NATURE

28 MAI 2023

© Studio Norm commun



Objectif stratégique 6

Animer la transition écologique, sensibiliser et mobiliser les habitants et les acteurs du Territoire

Quelques actions réalisées et en cours



Montée en puissance du World clean up day, avec l'organisation en 2023, d'un marché de la seconde main



Avril 2023, 50 jeunes de l'EAJ du Vernet sensibilisés à la pollution des micro plastiques en Mer



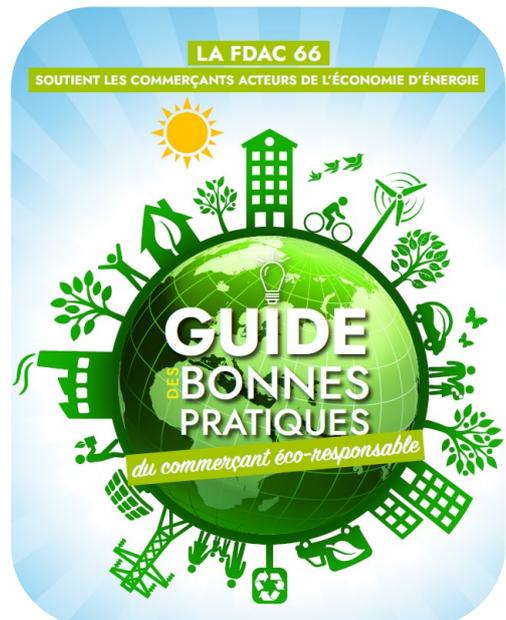
Monsieur le Maire, Louis Aliot, signe la charte d'engagement du SYM pour la lutte contre le gaspillage alimentaire

L'appel à projet dédié au développement durable a été renforcé en 2022, ici les élèves ont participé à des ateliers sur l'économie circulaire



Le festival de musique sacrée fait la part belle à l'éco-responsabilité

La Fédération départementale des associations de commerçants des Pyrénées-Orientales a rédigé un guide de bonnes pratiques afin d'accompagner les commerçants dans une démarche éco-responsable



6.1- « Communiquer et sensibiliser le Grand public pour favoriser le passage à l'action »

L'urgence climatique appelle la mobilisation de tous. En ce sens, la Ville de Perpignan renforce les actions de sensibilisation autour du développement durable, avec divers événements grands publics, sur l'eau et l'économie circulaire par exemple. Par ailleurs l'implication de nouvelles directions relais (Directions de la Culture et des Espaces citoyens) va permettre d'améliorer les actions de communication et de sensibilisation, et de toucher un nombre plus important d'habitants et d'usagers des services publics.

Intitulé des actions	Calendrier	Service pilote
Organiser au moins 1 événement/an en faveur de l'environnement et de la biodiversité et 1 événement/an sur la thématique de la réduction des déchets et l'économie circulaire : Fête de la nature, Journée de l'arbre, world clean up day	En continu	MTEDD
Renforcer la sensibilisation des bénéficiaires des chèques "eau" et "énergie" + mise en place d'une charte d'engagement	En continu	CCASS
Encourager l'émergence de projets citoyens à travers un nouvel Appel à Initiatives à relancer	2025 puis chaque année	MTEDD
Élaborer un plan de communication pour valoriser l'engagement et la labellisation de la Ville en matière de transition énergétique et écologique	2024	Dir. Com.
Intégrer un volet environnemental et écoresponsable dans les grandes manifestations portées par la Ville	2025	
Relancer régulièrement des actions permettant de sensibiliser le grand public à une utilisation plus sobre de la ressource en eau : campagne d'affichage, articles dans le magazine et pérenniser le Festival de l'eau	En continu	Dir Com./ Dir. Culture
Sensibiliser les visiteurs des grandes manifestations organisées par la ville, dont structures culturelles et l'Université du Temps Libre aux mobilités actives : rappeler la desserte de ligne de bus dans les brochures, favoriser le co-voiturage, pour les grands événements, négocier des tarifs réduits de transports en commun et la mise en place de navettes gratuites depuis le parking du Parc des expositions ou petit train, faire installer des racks vélos, organiser des journées de visite à pied,...	En continu	
Instaurer un programme de rencontres, expositions et ateliers de sensibilisation sur les thématiques de transitions écologiques et énergétiques dans les médiathèques et musées (tchatches et sciences, recyclage, grainothèque, ateliers fresques...) en direction des différents publics.	En continu	Culture
Utiliser les événements culturels pour sensibiliser les organisateurs et participants aux thématiques de la transition écologique (notamment déchets, économie circulaire et circuits courts). En premier lieu sur le Festival de Musique Sacrée et le Festival de l'eau qui sont des événements laboratoires , avec l'objectif d'élargir à terme, les expérimentations aux autres événements de la Direction de la culture.	En continu	Culture
Mettre en place des chartes « éco-responsabilité » des manifestations publiques de la Direction de la Culture : un tronc commun à tous les services et des paragraphes spécifiques et adaptés en fonction des manifestations	2024/25	
Sensibiliser tous les acteurs de la culture, associations, compagnies, artistes,...qui se produisent sur Perpignan : - réaliser un guide éco-gestes à diffuser largement auprès des structures qui utilisent les locaux Ville, - intégrer des éléments dédiés dans les conventions d'occupation et /ou dans la charte de coopération culturelle , - puis progressivement, aller vers l'éco-conditionnement des subventions à la signature d'une charte écoresponsable	2025/27	
Engager la démarche de labellisation "Label événements détonants" du Festival de l'eau et du Festival de musique sacrée	2024/25	

Mobiliser les habitants par la mise en place d'un programme d'actions annuel autour de l'Économie Sociale et Solidaire. À noter, l'Économie Sociale et Solidaire (ESS) est un axe important du projet social des 9 espaces citoyens. Chaque structure décline ensuite ce volet ESS dans un programme d'actions qui leur est propre, en fonction du contexte du quartier et des opportunités.	En continu	Espaces Citoyens
Développer les boutiques de troc 3 aujourd'hui. L'objectif est d'en développer 8 à terme	2024/25	
Organiser un événement annuel sur la citoyenneté et l'écocitoyenneté	Chaque année	

6.2- « Intégrer les transitions écologiques au cœur de la politique éducative et mobiliser les acteurs de l'enfance »

Parce que les jeunes sont les citoyens de demain, **la Ville de Perpignan souhaite travailler sur un "plan Vert écoles" qui aborde tous les domaines liés à l'école :**

- ✓ Mobiliser les acteurs de l'enfance pour augmenter le nombre de jeunes sensibilisés, à la transition écologique, en travaillant sur tous les temps de l'enfant et enfin, mettre les transitions écologiques et énergétiques au cœur de la politique éducative pour renforcer l'attractivité des établissements (Objectif stratégique 6).
- ✓ Rénover les bâtiments et en particulier les écoles (Objectif stratégique 4 et Intégrer le confort d'été et l'adaptation au changement climatique (Objectif stratégique 1 : stores, dispositifs de brasseurs d'air, réalisation de préaux, cours d'écoles oasis...)
- ✓ Renforcer l'accessibilité des écoles et plus globalement les mobilités actives autour de l'école avec par exemple la création de racks vélos à l'intérieur des écoles et à terme une réflexion plus large sur le plan de circulation avec des projets d'aménagement type « rue des écoles » (Objectif stratégique 5).

Intitulé des actions	Calendrier	Service pilote
Poursuivre et renforcer l'appel à projet annuel du programme EDD dédié dans les écoles (privilégier en priorité les thèmes énergie, climat, alimentation, économie circulaire, commerce équitable, consommation responsable et déplacements doux). - Plan vert école -	Chaque année	DAEE/MTEDD
Développer les thématiques de la transition écologique et énergétique dans les ateliers découverte des accueils de loisirs , lors des vacances - Plan vert école -	Chaque année	DAEE
Dédier 1 des 3 séjours science du Mas Bresson à la transition énergétique et écologique - Plan vert école -	Chaque année	
Insérer dans le CCTP des accueils loisirs une incitation à développer des actions EDD et mettre en place une rencontre annuelle avec les associations d'éducation populaire qui ont ce marché pour expliquer la démarche, les sensibiliser et les inciter à proposer plus d'actions en lien avec la transition écologique - Plan vert école -	2024	
Étudier la possibilité de s'engager sur les dispositifs et " labels" existants dans le milieu de la Petite Enfance (LABEL ECOLOCRECHES) et dans les ALSH. - Plan vert école -	2025	
Proposer l'opération cube école aux écoles volontaires. - Plan vert école - Il s'agit d'un programme ludique et fédérateur qui permet de faire des économies d'énergies en agissant sur les usages des occupants et le pilotage des installations.	2024/25	DAEE /DMPB
Développer les sorties vélo auprès des accueils de loisirs (mise à disposition des vélos au Mas Bresson).	En continu	DAEE
Faire le recensement des projets d'écoles en lien avec le Plan Climat Air Energie	En continu	
Proposer dans le cadre de cité éducative (ou autre dispositif) le financement d'un acteur en capacité d'accompagner les écoles dans un processus labellisation E3D	2024/25	Politique de la Ville

6.3- « Mettre en œuvre l'axe développement durable du projet de la Direction Jeunesse, vie étudiante et insertion professionnelle »

Au-delà de l'école, les actions de sensibilisation se poursuivent ensuite vers les adolescents. Le service jeunesse intègre d'ailleurs un axe fort sur le Développement Durable et la transition écologique dans son Projet de service. Le Plan Climat 2024-2035 intègre ainsi un nouveau volet dédié à la jeunesse qui, en plus des actions spécifiques qu'il propose, vient en appui à la mise en œuvre d'actions portées par d'autres services.

Intitulé des actions	Calendrier	Service pilote
Poursuivre et renforcer le programme d'actions annuel d'éducation au développement durable dans les espaces adolescence et jeunesse	En continu	
Intégrer une sensibilisation au développement durable dans les « 4 clubs ado » (photo, art, presse, rando) et axer au moins un des clubs sur la réalisation d'un support vidéo ou photo en lien avec la transition écologique	2025, puis en continu	Direction de la Jeunesse de la vie étudiante et insertion
A partir des supports vidéo ou photo, créer 1 ciné débat 1f/ an sur la thématique du développement durable		
Réfléchir à la création d'un escape Game sur la transition écologique	2025	
Conforter le projet Ici commence la Mer	2024/25	
Poursuivre les formations des agents des EAJ sur les thématiques du Développement Durable	En continu	

6.4- « Impliquer le syndicat de restauration collective dans le PCAET »

Le SYM PM, Syndicat de restauration, qui gère la restauration des écoles pour le compte de la Ville, s'engage aux côtés de Perpignan à développer les produits locaux et bio et par ailleurs mène un ambitieux programme de lutte contre le gaspillage alimentaire.

Intitulé des actions	Calendrier	Service pilote
Suivre la mise en place de la Loi égalim dans le nouveau marché de restauration (objectif : une part au moins égale, en valeur à 50% de produits durables et de qualité (labels), dont au moins 20% de produits biologiques). <i>Pour information en 2023, le SYM propose déjà 44,4%, en valeur de produits durables et de qualité dans les cantines répartis ainsi : 23,7% de Bio et 20,71% avec des labels de qualité</i>	En continu	SYM
Suivre les indicateurs du label CAE : - Part de produits biologiques dans la restauration collective publique (%) - Part de menus végétariens dans la restauration collective publique (%)	En continu	
Déployer et suivre le Plan de lutte contre le gaspillage : - formation et achats d'équipements pour le personnel (hors sites externalisés 4 sites/sur 35) aux actions de lutte contre le gaspillage - organisation d'ateliers de sensibilisation auprès des enfants - conférences/débats auprès des parents d'élèves - mobilisation des élus à travers la signature d'une charte	2024, puis en continu	
Proposer des actions dans le cadre du programme d'éducation au Développement Durable porté par la Ville (en moyenne 2000 enfants sensibilisés sur les 27 communes)	Chaque année	

6.5- « Impliquer les associations, les commerces et PME dans le PCAET »

2023 a été marquée par la création d'un office du commerce municipal. Au-delà de la revitalisation commerciale en centre-ville, le partenariat avec la Chambre des Métiers et de l'Artisanat (CMA) et la Chambre de Commerce et d'Industrie (CCI) a été renforcé et de nouvelles actions en faveur de la transition écologique verront le jour.

Intitulé des actions	Calendrier	Service pilote
Mettre en place et animer une commission « Transition Écologique » au sein du Conseil consultatif du commerce et de l'artisanat et proposer des actions vers les commerçants	2024/25	Office du Commerce
Faire vivre le guide des bonnes pratiques du commerçant et artisan écoresponsable et faire la promotion des outils d'accompagnement proposés par la CCI pour réduire les consommations d'énergie "auto-diagnostic énergie" et "Soluccio"	En continu	Office du Commerce /CCI
Déployer le label "éco-défi" national de la CMA auprès des commerçants et artisans de Perpignan	2025 puis En continu	Office du Commerce /CMA
Promouvoir les visites énergie de la CMA auprès des artisans (audit conseil pour les économies d'énergie)	En continu	
Mener une action ciblée de sensibilisation à la réduction des déchets auprès des commerçants et artisans	Fin 2024/25	Office du Commerce /PMM/CMA
Mobiliser les commerçants et artisans lors d'une journée événementielle organisée dans le cadre du plan climat (marché de la seconde main lors du world clean up day par exemple).	Fin 2024/25	Office du Commerce /MTEDD/ CCI/CMA
Créer un kit de communication , affiche éco-gestes... à remettre à toutes les associations subventionnées par la Ville + dans les salles	2025	DORS
Mettre en place une action de sensibilisation/information des associations sur ce qu'est le développement durable et l'éco responsabilité (forme à définir journée de sensibilisation et/ou support d'information...)	2025	
Poursuivre le suivi des actions développement durable des associations et à terme classifier/évaluer cet engagement.	En continu	

6.6- « Mobiliser les acteurs du tourisme et sensibiliser les voyageurs »

L'office du tourisme est un partenaire important pour mobiliser et sensibiliser les acteurs du tourisme et les voyageurs. De façon concomitante avec l'action 4.10 qui se focalise sur l'écoresponsabilité interne de l'office du tourisme et l'action 5.5 axée sur les mobilités touristiques, il s'agira de travailler avec ses différents acteurs pour renforcer cette sensibilisation.

Intitulé des actions	Calendrier	Service pilote
Travailler avec le CCI pour déployer le label Clé Verte	En continu	OT
Relayer les offres touristiques à mobilité durable auprès des professionnels et des touristes	En continu	

VII. La gouvernance, le suivi et l'évaluation

➤ Organisation générale de la collectivité sur la thématique Climat Air Energie

Un élu est délégué au développement durable et à l'énergie, en charge de la mise en œuvre du Plan Climat et de la démarche de labellisation Territoire Engagé Transition Écologique – Label Climat Air Energie.

Le Plan climat est placé sous la responsabilité du Directeur Général des Services Techniques. La Mission transition énergétique et développement durable lui est directement rattachée. Elle est composée de 3 personnes :

- Une responsable de la Mission transition énergétique et développement durable, en poste depuis novembre 2008. Elle est chargée de la mise en œuvre du Plan Climat et de la démarche Climat Air Energie ;
- Une assistante projet, en poste depuis 2018 ;
- Un chargé de mission éco-citoyenneté qui est venu renforcer la mission en 2021.

Plan Climat et de labellisation TETE-CAE sont donc menés de concert.

➤ Comité de pilotage Plan Climat/CAE

Le label climat Air Energie est l'outil de suivi et d'évaluation de la politique climatique de la Ville de Perpignan. Il est intégré dans la démarche du Plan Climat.

Le comité de pilotage est co-présidé par le Monsieur le Maire et l'Adjoint délégué au développement durable.

Le Directeur Général des Services (DGS), le Directeur Général des Services Techniques (DGST) et la responsable de la Mission transition énergétique et développement durable sont membres permanents. Il se réunit 1 à 2 fois par an.

Les élus en charge de l'urbanisme, de l'habitat, du Nouveau Programme National de Renouvellement Urbain (NPNRU), du patrimoine, des sports, de la mobilité, des ressources humaines, de la commande publique, de l'environnement et de la propreté, de la jeunesse et enfance et les 5 adjoints de quartier sont membres du comité de pilotage Plan Climat/label CAE. Ces derniers sont également assistés par les Directeurs de services en cas de besoin et selon les thèmes abordés.

Chaque année, le comité de pilotage se réunit pour valider le bilan annuel Climat Air Energie. Il suit également la mise en œuvre des actions du Plan climat. Son rôle : échanger et valider toutes les questions relatives au développement durable (validation de nouvelles actions, définition de la stratégie de concertation et participation de la population, identification des points de blocage et des nouvelles opportunités...).

➤ Équipe projet/comité technique

Toutes les actions concernant le développement durable sont placées sous la responsabilité directe, du Directeur Général des Services Techniques, assisté sur cette thématique par la mission transition énergétique et développement durable.

L'équipe projet se compose également du conseiller Climat Air Energie et du DGS.

L'équipe projet pilote la démarche au sein de l'établissement : elle monte les réunions et les ateliers, en dresse les comptes rendus et prépare l'ensemble des livrables à présenter aux élus et aux instances de direction.

Le Plan Climat fait l'objet de points particuliers au moins 1 à 2 fois par an, lors des réunions de Direction qui réunissent l'ensemble des cadres de la Ville.

Les outils de suivi de la politique Energie-Climat sont :

- Le tableau de bord de suivi du plan d'actions > dans lequel est indiqué pour chaque année : l'état de l'action (à lancer, en cours, réalisée, suspendue), la progression, l'avancement en % et une case commentaire de l'année ;
- Le tableau des indicateurs Climat Air Energie ;
- Le rapport annuel Développement Durable.

Le suivi du Plan Climat est effectué 2 fois par an par la Mission développement durable, en collaboration avec les services, dont une fois par an à travers des ateliers de revue de programme d'actions qui associent tous les référents des services, en présence du conseiller CAE.

L'élaboration du rapport annuel développement durable, qui est présenté lors du Débat d'Orientation Budgétaire, en février de chaque année est l'occasion de faire un point sur la mise en œuvre du Plan climat, sur les performances et les progrès de la Ville, auprès de l'ensemble du Conseil Municipal.

Le tableau des indicateurs est mis à jour 1 fois par an, en début d'année suivante, au moment de l'élaboration du rapport annuel Développement Durable.

